

MONCHY-LAGACHE (SOMME) ENTRE HABITAT ET CHAMPS : UN ESPACE DÉDIÉ AU STOCKAGE ET AUX MORTS

Lydie BLONDIAU et Isabelle LE GOFF en collaboration avec
Véronique PISSOT, Gilles LAPERLE et avec les contributions de
Sophie DEVILLERS et Véronique MATTERNE *

INTRODUCTION

L'objet de cet article est de caractériser le site, et plus précisément le fonctionnement de l'espace, mis au jour lors de l'opération archéologique réalisée en 1998 sur le tracé de l'autoroute A 29, entre Amiens et Saint-Quentin. Elle a permis la découverte d'un site archéologique sur la commune de Monchy-Lagache (Somme), au lieu-dit "Le Fond de Guizancourt", à 12 km à l'ouest de Saint-Quentin (fig 1).

Environné des villages de Flez et de Guizancourt, il se localise à 3,5 km au sud de l'ancienne voie reliant *Samarobriva* (Amiens) et *Augusta Viromanduorum* (Saint-Quentin). Il est installé sur le versant est d'un vallon sec à une altitude de 84 m NGF. Ce secteur dépendait du territoire viromanduen dont le chef-lieu était *Augusta Viromanduorum*.

La surface décapée est de 1,5 ha. La faible durée de la fouille, 1 mois, et la taille de l'équipe, composée de trois personnes, ainsi que les conditions climatiques hivernales, ont conduit à effectuer des

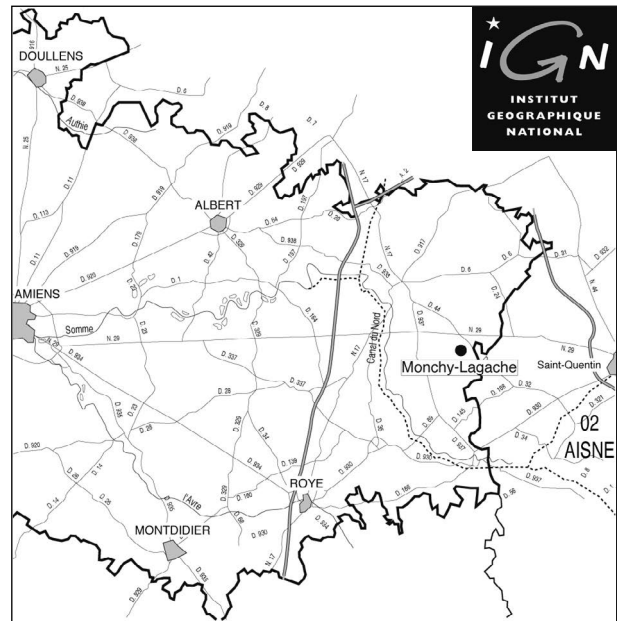


Fig 1 - Localisation géographique. Extrait carte IGN n° 25090, reproduction interdite, © IGN 2007, autorisation n° 60.07031.

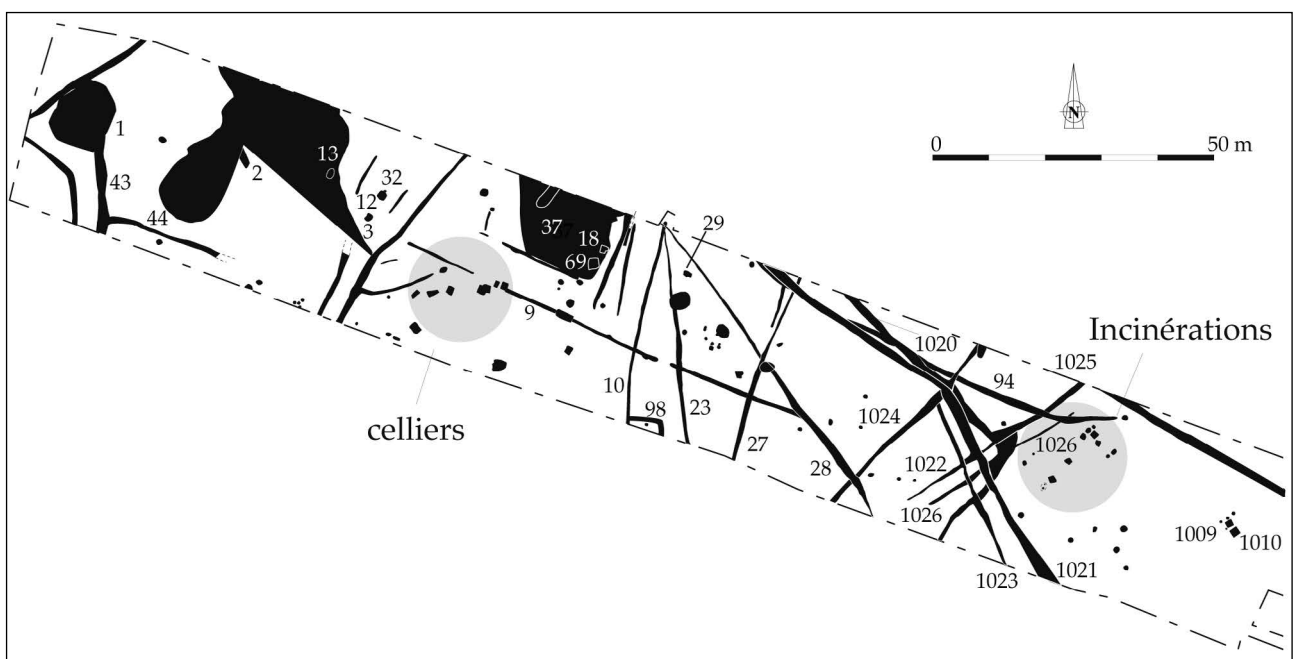


Fig 2 - plan général de la fouille.

choix draconiens d'ordre technique et scientifique. La faible lisibilité des structures ayant contraint à un nettoyage extensif de la surface, la fouille des structures liées aux incinérations a été privilégiée.

L'occupation s'étend du début du I^{er} au IV^e siècle de notre ère (fig 2). La structuration de l'occupation correspond à une trame de fossés dans laquelle s'inscrivent deux groupes de structures de conservation et un ensemble funéraire. La découverte de tombes à incinération gallo-romaines exceptionnelle dans le département de la Somme. La mise en évidence de structures de conservation, appelées couramment celliers, devient de plus en plus fréquente dans le Nord de la Gaule. Celles de Monchy-Lagache apportent des informations nouvelles.

L'articulation de l'article se découpe en quatre parties, la première concerne la chronologie du site, la seconde l'étude des celliers et la troisième celle de l'espace funéraire, la dernière étant consacrée au catalogue.

ÉVOLUTION ET OCCUPATION DE L'ESPACE

LA PÉRIODE AUGUSTÉENNE ET LE DÉBUT DU I^{er} SIÈCLE APRÈS J.-C.

L'occupation du I^{er} s. avant J.-C., dont les données sont lacunaires, se compose de six segments de fossés (st. 10, 23, 43, 44, 98 et 1025), un chemin (st. 1022 et 1026) et un puits (st. 1). Ces vestiges dessinent un réseau fossoyé organisé, orthonormé et dense. Si les grands axes peuvent être définis, la question de la fonction de ce réseau qui se développe jusqu'au début du II^e siècle reste en suspend (fig. 3).

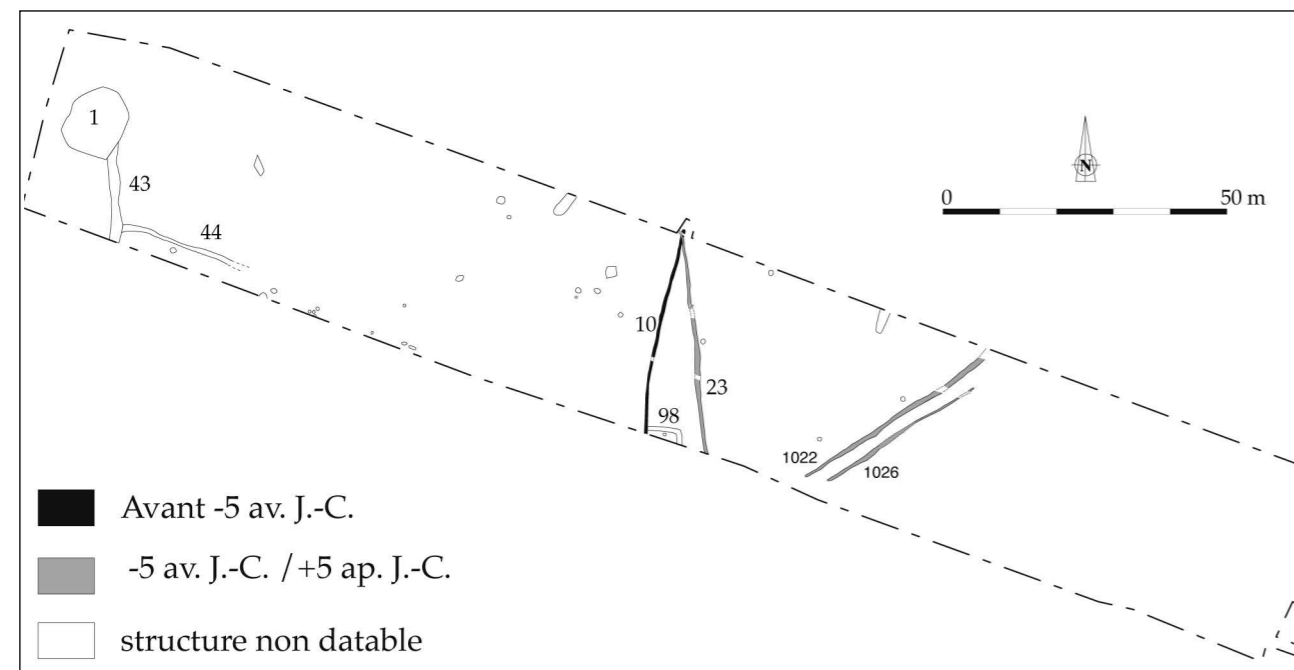


Fig 3 - La période augustéenne.

La plus ancienne parcelle, circonscrite par le fossé 10 à l'est et peut-être par le fossé 43, à l'ouest, est large de 112 m. Aucun retour n'a été observé au nord et au sud. Un accès à cette parcelle est aménagé par une interruption du fossé 10. Une division interne peut être proposée (st. 44).

Les fossés 1022 et 1026 sont distants de trois mètres d'axe en axe. Leur interprétation oscille entre l'hypothèse d'une limite de parcelle et celle d'un chemin. Ils, peuvent en effet, fonctionner avec le fossé 23 et pourraient délimiter ainsi un enclos légèrement postérieur au précédent.

Durant cette phase, l'établissement est réaménagé (fig. 4). Deux nouveaux fossés sont creusés (st. 31 et 94). Le fossé 94 apparaît isolé de tout contexte et n'a été que partiellement reconnu. Une interruption marque un accès de l'enclos délimité par un poteau (95). La chronologie relative observée sur le terrain permet de l'attribuer à cette phase.

Une nouvelle parcelle orthogonale, large de 127 m, est ensuite définie par les fossés perpendiculaires 16 et 1020. La limite nord a été reconnue dans le tracé de 1020, qui s'infléchit à 45° et prend une orientation nord-ouest / sud-est. Le fossé 9 peut être interprété comme une séparation interne à la parcelle. Des passages, larges de 3 m, ont pu être observés tous les trente mètres (fig. 4). Une forte concentration de mobilier a été remarquée, près des passages, dans le comblement du fossé. Le fossé 55, associé aux fossés 9 et 16, peut évoquer un aménagement particulier à l'intérieur même de l'espace interne.

Le fossé 17, parallèle au fossé 16, pose un problème d'interprétation : chemin d'accès ou nouvelle limite de parcelle ?

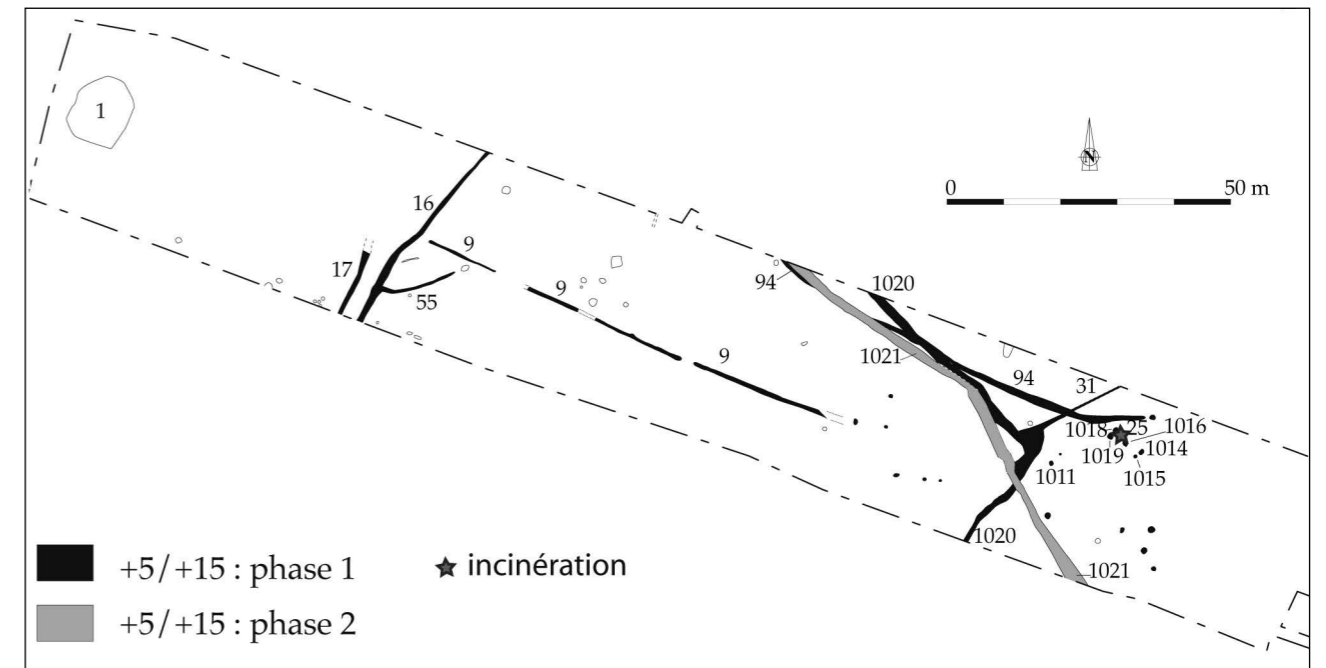


Fig 4 - Le début du I^{er} s.

Dans ce réseau de parcelles orthogonales, une sépulture (st. 25) est installée vraisemblablement au tout début du I^{er} s. après J.-C. (+5-+15), à l'extérieur de deux enclos délimités par les fossés 94 et 1020.

Diverses structures connexes sont peut-être à associer à cette tombe : st. 1011, 1014, 1015, 1016, 1018, 1019 (cf. *infra* et annexe). Il est toutefois délicat, en l'absence de matériel datable (un tessou issu du remplissage de la st. 1016) d'affirmer leur contemporanéité. De plan circulaire ou sub-circulaire (st. 1016 et 1017) avec des parois obliques et un fond en forme de cuvette, leur diamètre varie entre 0,24 m et 1,10 m et leur profondeur s'échelonne de 0,18 m à 0,38 m. Leur interprétation s'avère plus complexe (fig. 14, cf. annexe).

Leur point commun est un remplissage charbonneux ou cendreux. Trois d'entre elles livrent, en plus, d'autres éléments altérés par le feu : des reliquats d'objets en bronze (portions de fibule probablement), de la terre chauffée, de la faune et des vestiges humains. Elles renferment encore d'autres objets à l'état résiduel comme des tessons de céramiques ou des clous. Ces différents éléments sont étroitement mêlés, regroupés par paquet en suspension dans le sédiment de comblement de la fosse. Contrairement aux tombes, aucun objet entier n'est déposé et disposé dans la fosse et les vestiges osseux épars sont présents en faible quantité (1,7 à 73,7 g). L'analyse micromorphologique du prélèvement de la structure 1019 a confirmé l'apport rapide et volontaire, probablement effectué en une seule fois, du remplissage cendreux (CAMMAS dans BLONDIAU 2000).

La configuration de ces fosses nous conduit à nous interroger sur leur vocation sépulcrale. Il est probable que l'espace funéraire n'est pas consacré qu'aux seules tombes mais aussi à l'ensevelissement des résidus du bûcher.

LE I^{er} SIÈCLE APRÈS J.-C. (+15 À 100)

L'occupation se déplace ou se développe ailleurs. De nouveaux fossés sont creusés (st. 27, 28, 99, 1023, 1024) et des structures de combustion (st. 3, 12, 13, 14, 18, 29, 32, 69) témoignent de la présence d'un habitat mais dont les traces n'ont pas été identifiées ; plus ténues, elles ont pu être érodées ou alors elles se situent hors de l'emprise du décapage (fig. 5).

La partie occidentale de l'habitat est occupée par une série de structures de conservation planchées à parois verticales et à fond plat (st. 5, 6, 21, 24, 26, 58, 59 et 60, cf. *infra*). Une mare (st. 37), délimitée par des petits fossés (st. 34, 35, 36, 39, 66 et 67), occupe l'espace septentrional de cette parcelle.

Deux autres celliers sont excavés plus à l'est (st. 1009 et 1010), dont l'un est entouré de quatre trous de poteaux (st. 1005 à 1008).

Parmi les divers éléments de datation retrouvés dans les celliers, un petit couteau à manche en alliage cuivreux étamé, et lame en fer est à noter (1). Retrouvé dans le comblement de la structure

1- Longueur totale actuelle : 133,5 mm ; Longueur du manche : 57,5 mm ; diamètre du manche : 9,5 mm ; Longueur actuelle de la lame : 76 mm ; largeur de la lame : 14,5 mm ; épaisseur du dos : 4 mm.

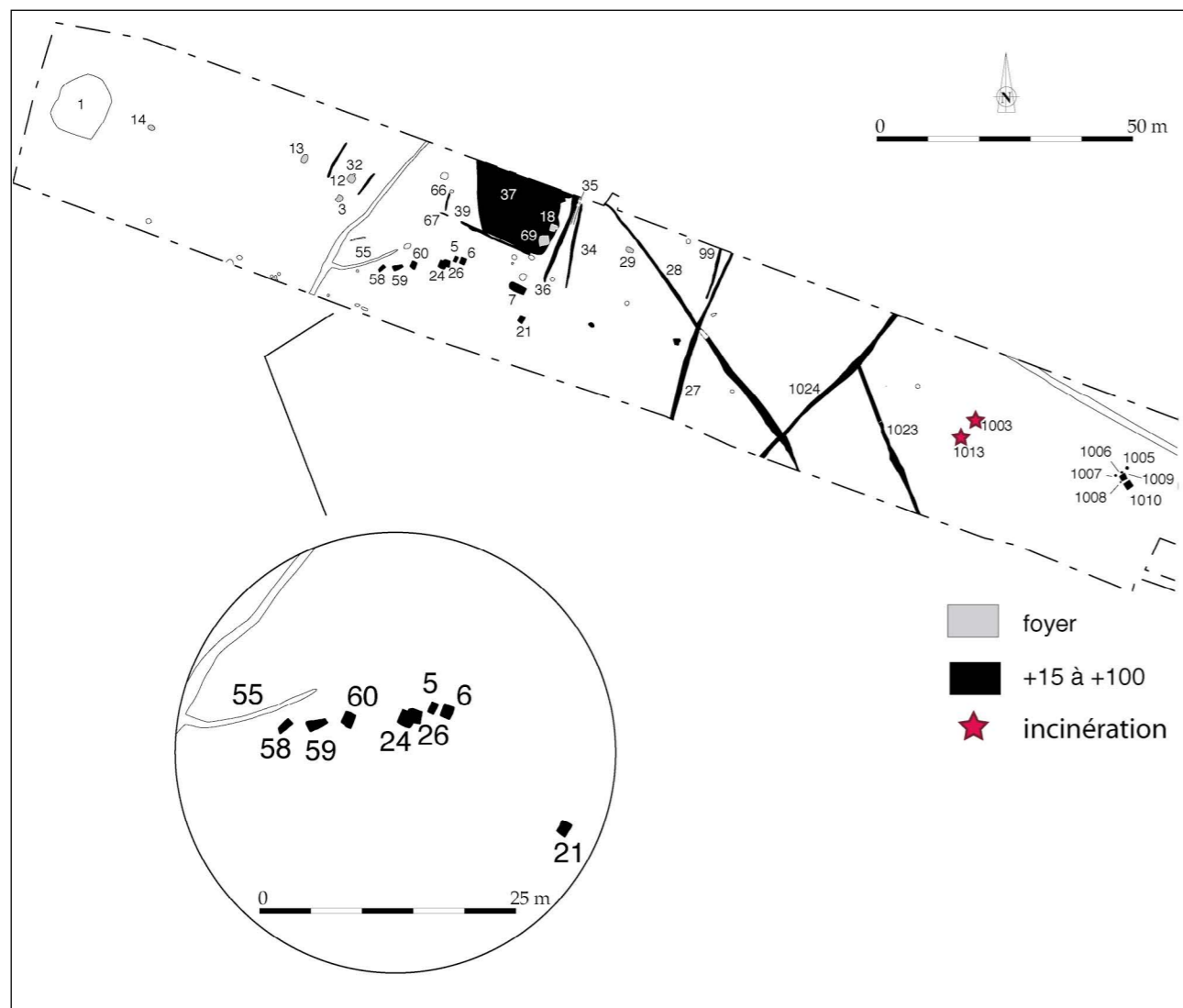


Fig 5 - Le I^{er} siècle.

24 (DEVILLERS dans BLONDIAU 2000, p. 33), il a permis de confirmer la chronologie émise par les quelques tessons retrouvés (fig. 8).

Le manche facetté (8 facettes) est orné de quatre incisions concentriques parallèles. Les arêtes du facettage associées aux incisions concentriques forment 40 petits rectangles (cinq par ligne longitudinale). Chaque rectangle est décoré d'un motif en forme de virgule. Les lignes alternent le motif à l'endroit et à l'envers. La base du manche est soulignée de deux moulures séparées par une gorge. L'extrémité proximale du manche est en forme de tête de bélier. Le haut de la tête et le cou sont ornés de cercles oculés pouvant figurer la toison. Les cornes annelées et spiralées sont bien marquées en relief. Les yeux sont figurés par deux points oculés et le nez et la bouche par de fines incisions. La lame époutée est asymétrique et à dos peu épais. Des traces de bois fossilisé étaient conservées sur la lame (vestiges d'un fourreau en bois ?).

Un petit couteau gallo-romain de même style (manche facetté en alliage cuivreux décoré de motifs géométriques, lame asymétrique en fer, 136 mm de longueur), découvert à Londres au XIX^e siècle, est répertorié dans les collections du *British Museum* (MANNING 1985, p. 110, pl. 53, n° Q3). Cependant l'extrémité du manche représente une probable tête de chien. Cet objet est daté des I^{er} - II^e s. après J.-C.

Le motif de tête de bélier est un des motifs zoomorphes les plus courants, rencontré aux extrémités des manches de patères (2). Ce motif se retrouve également à l'extrémité d'un manche de

2 - Voir par exemple les manches de patères de Vertault (Côte-d'Or), FEUGÈRE 1994, p. 141-143, fig. 3, n° 10 ; de *Verulamium* en Angleterre, FRERE 1972, p. 137-139, fig. 44, n° 148 et fig. 45, n° 149 ; ou ceux du *Musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon*, BOUCHER, TASSINARI et al. 1976, p. 121-125, n° 137-138-140-141-142.

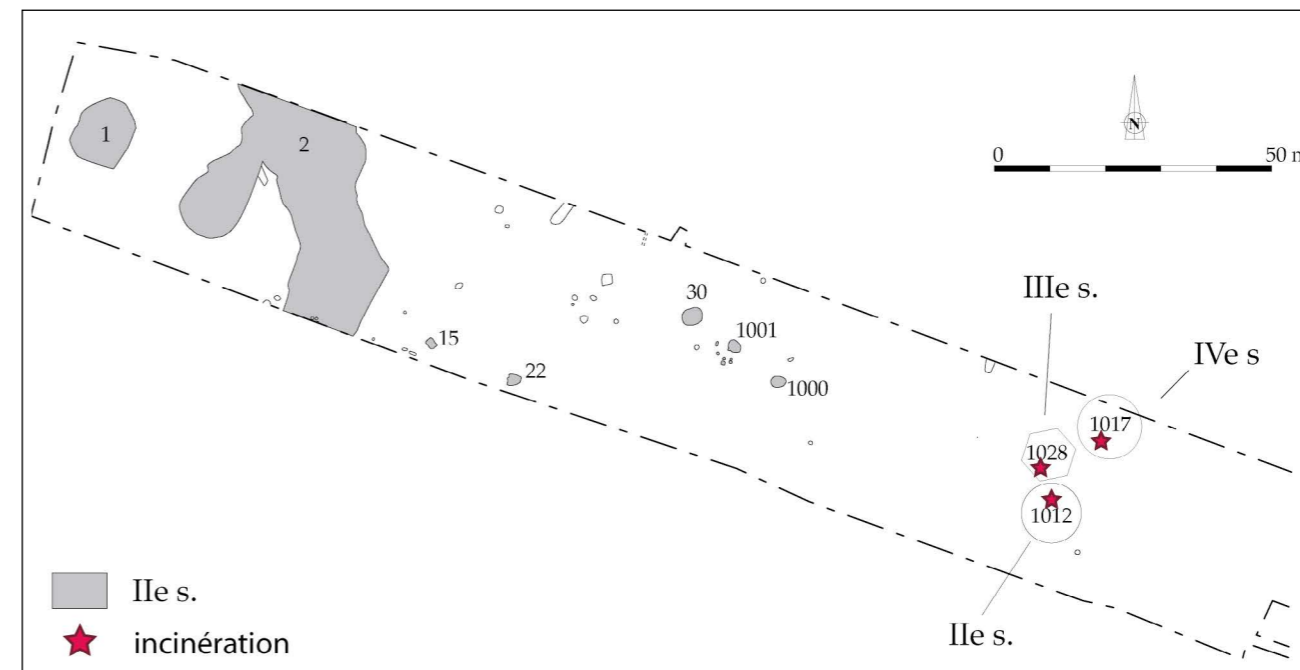


Fig 6 - Les II^e, III^e et IV^e siècles.

miroir et à l'extrémité d'une anse de vase à panse biconique d'origine étrusque, objets conservés au *Musée Borély* de Marseille (3).

À noter que la facture et le style de la tête de bélier de ce petit couteau se rapprochent de ceux observés sur un manche de patère découvert à *Verulamium*, et daté du I^{er} siècle (FRERE 1972, p. 137-139, fig. 45, n° 149 et pl. XL).

Il est difficile de déterminer la nature de cet établissement, au vu des données recueillies. Il apparaît néanmoins avoir une continuité apparente avec la distribution des structures antérieures. La fonction et l'organisation interne des enclos sembleraient voués à l'activité agricole et probablement plus spécifiquement au stockage à court terme, tels les celliers (cf. *infra*).

L'établissement apparaît avoir une continuité apparente avec la distribution des structures antérieures. La fonction et l'organisation interne des enclos sembleraient voués à l'activité agricole et, probablement, plus spécifiquement au stockage à court terme (celliers, cf. *infra*). Parallèlement, on constate que la zone sépulcrale continue d'être utilisée avec l'implantation de deux tombes à incinération 1003 et 1013 selon une orientation approximativement similaire. Elles s'alignent avec la tombe de la phase précédente sur un axe nord-

3 - Le miroir est daté du III^e siècle avant J.-C. et l'anse de vase du V^e au III^e siècle av. J.-C., OGGIANO-BITAR 1984, p. 59-60, n° 75-76.

est/sud-ouest. L'espace entre elles est plus ou moins régulier (environ 5 m). Contemporaines de la zone de stockage située à 100 m (cf. catalogue), on note l'étonnante proximité de deux celliers 1009 et 1010. Cela suggère que ce lieu avait plusieurs fonctions.

LE II^e SIÈCLE

L'espace de l'occupation est redéfini, l'un des faits marquants étant l'absence de fossé de délimitation. La nouvelle organisation de l'espace est caractérisée par trois secteurs qui regroupent des structures en creux dont cinq fosses dépotoirs : st. 15, 30, 1000, 1001, 1002 et une structure de conservation : st. 22 (fig. 6). L'espace funéraire continue d'accueillir des défunts avec la mise en place d'une tombe 1012 (cf. annexe). Les quelques traces ténues d'une occupation humaine (silo et fosses) sont regroupées dans le secteur central, compris à l'ouest par une zone vierge de structure, comblée d'une colluvion de limon sableux gris (st. 2) et, à l'est, par la nécropole (st. 1012).

La présence de ces structures confirme la proximité d'un habitat, dont le bâti est situé dehors de l'emprise décapée.

LE III^e SIÈCLE

Aucune structure en creux ne témoigne de la proximité d'un habitat à cette période.

L'espace funéraire est marqué par l'ajout d'une unique incinération : 1028, tombe très perturbée par un chemin rural encore utilisé jusqu'à récemment.

Le mobilier se compose d'une monnaie et d'une céramique dont seule la partie inférieure est conservée, vestiges qui suggèrent que nous sommes en présence d'une tombe, bien que la fosse n'ait livré aucun ossement incinéré (fig. 6).

LE IV^e SIÈCLE

Seule perdure l'espace funéraire. À nouveau, une seule structure caractérise cette période : 1017 (cf. catalogue). Il s'agit d'une structure comblée d'un limon charbonneux qui, avec les quelques os incinérés, la rattache à la pratique de la crémation. Mais la fragilité de ce témoignage pose la question du maintien de la fonction sépulcrale de l'espace funéraire.

Cette structure tardive confirme la continuité de l'occupation, du moins sa vocation funéraire, les traces d'habitat n'étant plus perceptible. L'absence de recoupements avec les anciennes tombes suppose que ces dernières étaient toujours visibles.

ANALYSE THÉMATIQUE

La découverte de structures de conservations et de fosses à caractère funéraire au sein d'un même espace, à la périphérie d'un habitat, nous a conduit à caractériser cette interface entre habitat et champs, espace dans lesquels sont « stockés » les denrées et les morts.

LES CELLIERS DU I^{er} SIÈCLE (L. BLONDIAU)

Le plan de plusieurs celliers, structures aménagées dans la partie supérieure de la couverture limoneuse, fera ici l'objet d'une étude plus approfondie. Structures peu connues et reconnues comme telles, un premier classement est proposé afin de contribuer à l'étude de l'architecture de terre et de bois à l'époque gallo-romaine.

Deux ensembles de celliers se différencient spatialement. Le premier est constitué des structures 58, 59, 60, 5, 6, 24, 26 et probablement 21 bien qu'elle soit légèrement excentrée (fig. 8), le second des structures 1009 et 1010 (fig. 7).

Le premier groupe de celliers est établi le long d'un axe, marqué à l'ouest par le fossé 55, qui apparaît à la période augustéenne, antérieurement à leur implantation, et perdure très probablement jusqu'au II^e s. après J. - C.

Le second ensemble, contemporain, est situé 100 m à l'est de la zone cémétériale.

Dans un cas comme dans l'autre, l'espace entre les fosses est assez régulier, permettant d'envisager une circulation entre elles.

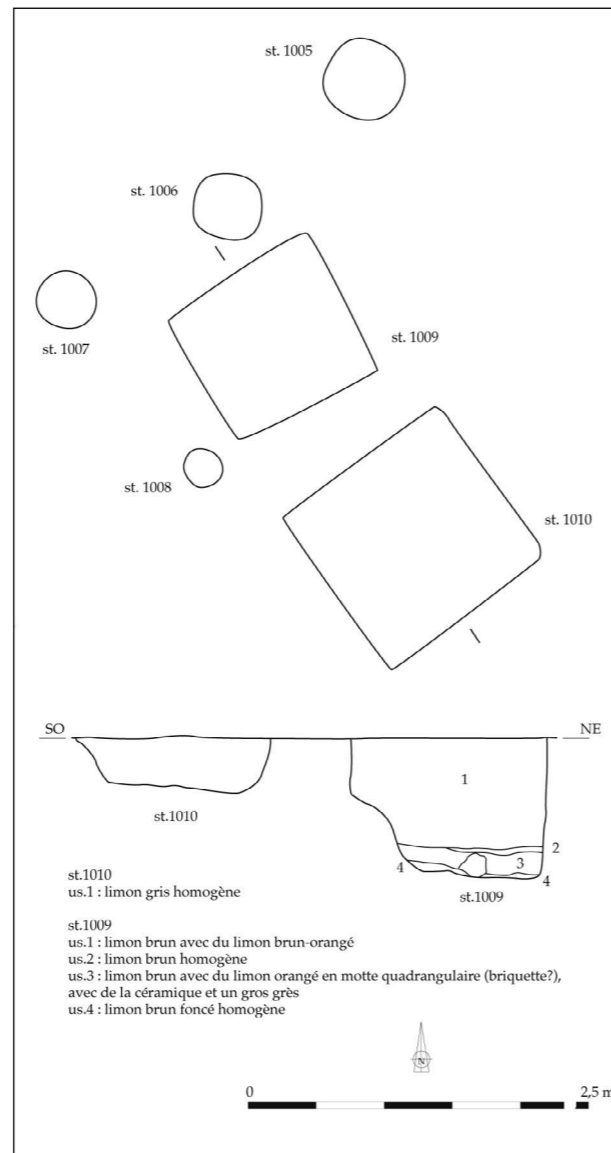


Fig 7 - Plan et coupe des structures 1009 et 1010.

L'extrême rareté du matériel dans les niveaux de remplissages suggère que l'on se trouve non pas dans l'environnement immédiat de la zone d'habitat mais probablement dans une cour, en bordure de champs et de chemins (st. 15) comme le suggère l'analyse carpologique (cf. *infra* MATTERNE 1999, p. 13).

Leur localisation, regroupé en batterie, laisse même supposer que ce secteur est spécialisé, à vocation agricole.

Les structures, de dimensions réduites, présentent toutes un plan quadrangulaire assez régulier (st. 6 : L. : 1,28 m, l. 1,10 m, p. 0,64 m ; st. 21 : L. : 1,30 m, l. 1,28 m, p. 0,46 m ; st. 24 : L. : 1,60 m, l. 1,50 m, p. 0,90 m ; st. 26 : L. : 1,50 m, l. 1,30 m, p. 0,45 m ; st. 1009 : L. : 1,44 m, l. 1,10 m, p. 1 m ; st. 1010 : L. : 1,44 m, l. 1,35 m, p. 0,40 m). Elles sont creusées dans le limon encaissant, les parois sont raides, verticales, le fond est plan et horizontal.

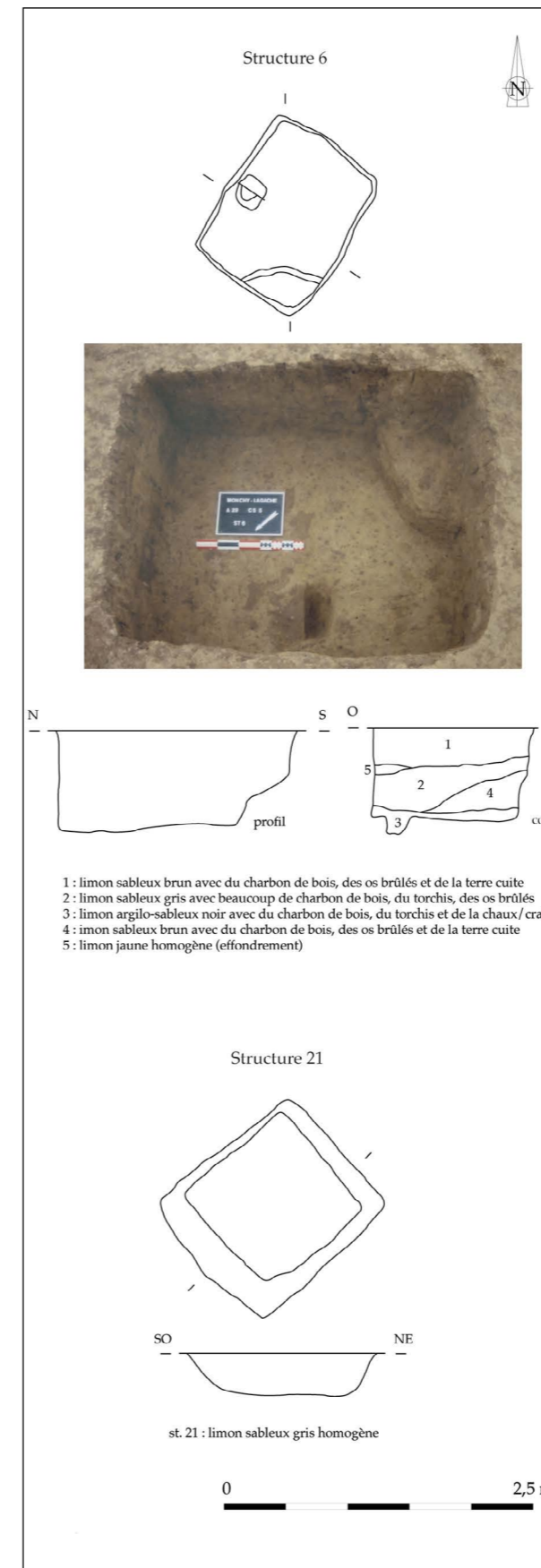


Fig 8 - Les structures 6 et 21.

La présence de traces de planches sur la paroi sud de la structure 24 atteste un dispositif de retenue des terres environnantes (fig. 9). Le négatif assez irrégulier semble indiquer que ces planches ont cédé sous la pression des terres à un moment donné, probablement après l'abandon. Les trous de poteaux observés au fond des fosses 6, 24 et 26, correspondent à un ancrage servant à la retenue des planches. Cette interprétation est satisfaisante, dans la mesure où les cuvettes sont isolées et collées le long d'une paroi, près des angles (fig. 8 et 9).

Par ailleurs, les indices d'effondrement ou d'altération des parois étant rarement observés (exception : st. 6), on peut supposer que ces fosses étaient effectivement toutes planchées et couvertes.

Aucun indice de couverture ne peut être discerné à l'exception de la structure 1009 entourée de quatre poteaux - st. 1005 à 1008 - (fig. 7). Deux hypothèses peuvent être envisagées : une toiture au niveau du sol, supportée par les poteaux ou une superstructure.

La profondeur et la forme de ces structures quadrangulaires nécessitent l'existence d'un dispositif d'accès.

En l'absence de traces dans les parois ou de fosses d'accès, comme dans le cas de la structure 6, il faut envisager un dispositif d'accès changeant : une échelle mobile de type « échelle de meunier », ou, pour les fosses moins profondes, un accès direct par l'ouverture. La structure 6 possède une entrée au sud. Une marche d'escalier est creusée dans le substrat et un aménagement de craie de 0,20 m d'épaisseur matérialise ce degré (fig. 8).

Une couche d'occupation, feuilletée et très riche en charbon de bois, repose sur le fond de ces structures. Cette couche est épaisse de quelques centimètres et couvre la totalité du fond, elle a tendance à être plus importante au nord et à l'est des fosses.

Ce niveau de piétinement montre une fréquentation importante, analogue à ce qui est observé dans les caves. Il s'agit bien de celliers enterrés et non de vides sanitaires recouverts par un plancher.

Ces structures, bien que peu spectaculaires, ont fait l'objet d'un aménagement et d'un entretien soignés. Dans le cadre d'une exploitation agricole, la logique nous conduit à supposer qu'elles soient liées à une étape de la production. Il peut s'agir de structures de conservation en atmosphère fraîche et humide, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une conservation à long terme comme dans un silo. Les restes carpologiques (orge, blé et lentille) retrouvés

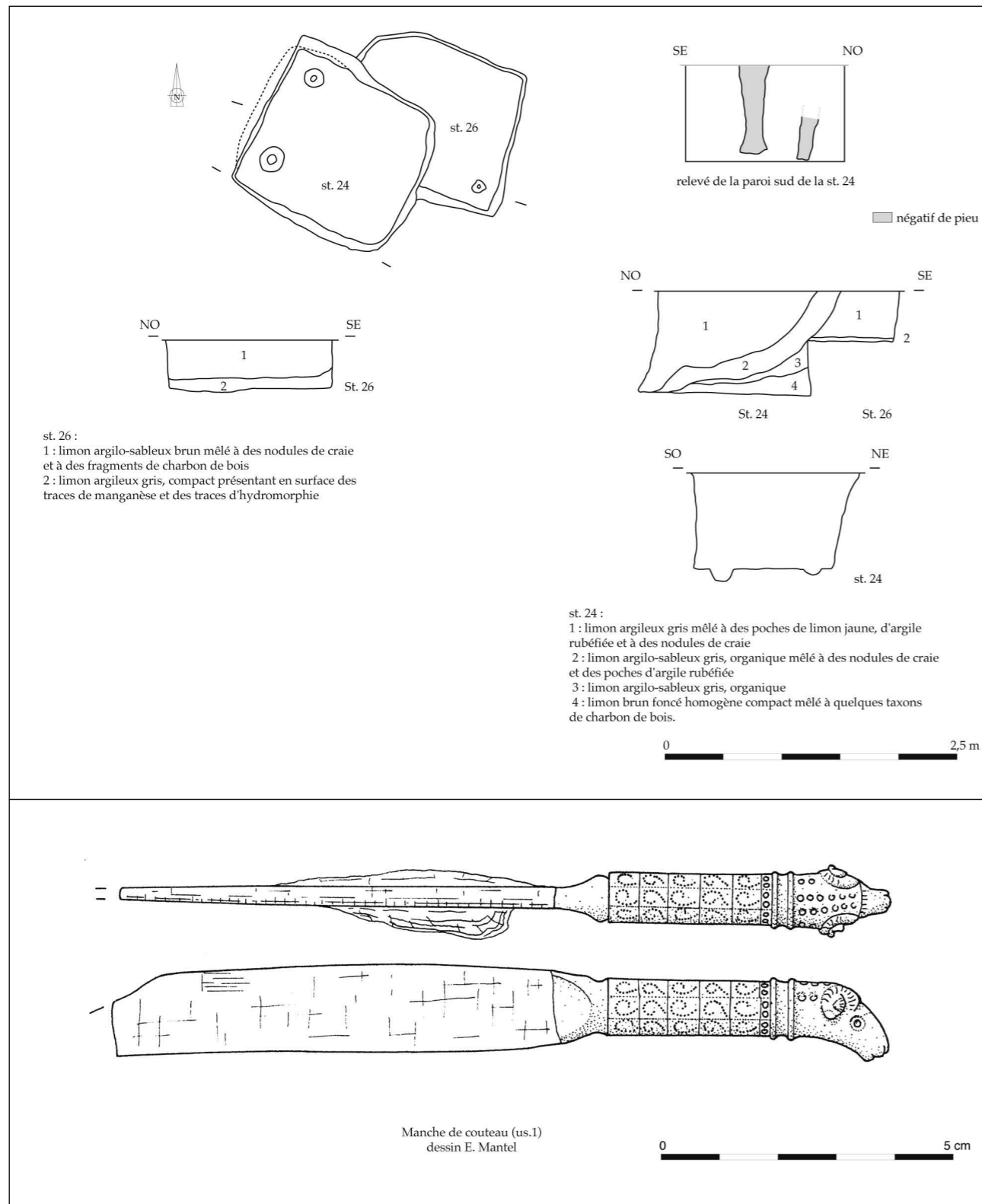


Fig 9 - Plan, coupe et mobilier des structures 24 et 26.

en position secondaire dans les comblements de ces celliers ainsi que dans les remplissages des structures voisines permettent de supposer que ce secteur a une vocation de stockage à court et moyen terme comme dans les cas des structures 15, 20 et 22 (MATTERNE 1999, p. 13-14).

Ce type de structure a été retrouvé à Chelles en Seine-et-Marne (COXALL, CHARAMOND & SETHIAN 1994, p. 52), à Compans en Île-de-France (SÉGUIER 1998, p. 34 à 37, fig. 11 à 28), ou encore à Noyelles-les-Seclin dans le Nord (BLONDIAU et alii 2005). Sur le site de Chelles, cinq structures quadrangulaires,

datées de la fin du II^e siècle, ont été retrouvées. Leurs dimensions varient de 1,40 m à 2,60 m de long sur 1,80 m à 2,15 m de large. Le fond de ces structures est recouvert d'un sol de glaise et une couche d'occupation, à forte concentration de charbon de bois, repose sur le fond. Bien qu'aucun bâtiment n'ait été retrouvé, les auteurs les interprètent comme des celliers occupant l'angle d'un bâtiment dont les traces ont disparu.

Le site de Compans (établissement rural à vocation agricole) a livré douze structures de ce type concentrées dans une même zone et réparties en trois groupes. Leur longueur varie de 0,90 m à 2 m, la largeur oscille entre 0,80 m et 1,20 m, la profondeur peut atteindre 1,20 m. La faiblesse des dépôts d'occupation suggère une utilisation de courte durée ou un entretien soigné. La présence de cupules dans le fond a été interprétée comme l'indice d'un accès permanent. Aucune trace de cuvelage n'a été retrouvée. Aucun bâtiment ne peut être associé à ces structures. Attribuables à l'époque du Haut-Empire, elles sont mises en relation avec la conservation de produits divers conservés en atmosphère fraîche, humide et confinée (SÉGUIER 1998, p. 35). Une analyse micromorphologique (CAMMAS 1998 dans SÉGUIER 1998, annexe 6) a confirmé le piétinement, ainsi que la présence de phytolites montrant la présence de végétaux et suggère que les denrées conservées étaient paillées ou que ces dernières reposaient sur des lits de paille.

Sur le gisement de Noyelles-les-Seclin (BLONDIAU 2005), vingt fosses de ce type ont été fouillées. Elles peuvent être différenciées en deux groupes, selon leur morphologie : le premier regroupe des structures de conservation ou de stockage. Il s'agit de constructions de dimensions modestes, édifiées à partir d'une ossature de poteaux de bois avec une paroi clayonnée, enduite de torchis et portant une couverture végétale à deux ou quatre pans. Deux catégories peuvent être distinguées en fonction du type de construction.

Le second groupe se distingue des « structures d'habitat » au sens large par leurs dimensions, leur apparente structuration et la nature du matériel archéologique recueilli. Elles ont été édifiées à partir d'une ossature de poteaux de bois recevant une paroi clayonnée, enduite de torchis. Elles sont couvertes d'une toiture de tuiles ou d'origine végétale, à deux ou quatre pans. Elles ont pu abriter des activités variées, comme en témoigne parfois le matériel archéologique recueilli. Deux catégories sont reconnues : les constructions à ossature de poteaux de bois et les constructions excavées. Ces dernières présentent certaines analogies avec les fonds de cabane (*Grubenhäuser*) plus répandus durant la période mérovingienne (CHAPELOT 1980, DEMOLON 1993, RÉVILLION & BOUCHE 2003).

À Braives (Belgique), les trois structures du secteur C ont été interprétées comme des caves ou des celliers creusés à même le sol et revêtues de matériaux périssables. Ces structures sont intégrées dans une agglomération secondaire et sont situées à côté de bâtiments dont les fondations sont composées de rognons de silex.

La forme des structures mises en évidence à Monchy-Lagache et leur organisation spatiale apparaissent similaires à celles retrouvées sur les sites de Compans et Noyelles-les-Seclin. Il s'agit de structures de petites dimensions à parois verticales, plancheiées, regroupées en petites unités (huit à vingt), quelques fois alignées et localisées en périphérie d'un établissement rural. Parfois, une toiture doit être envisagée ou même une superstructure de bois et de torchis. Aucun grand bâtiment (à poteaux porteurs ou fondé sur des solins) ne semble y être rattaché (hormis une exception à Compans), bien qu'à Chelles, cette supposition est émise. Elles sont isolées dans un secteur proche des parcelles de culture. L'hypothèse de structures de conservation de produits gardés à court et moyen terme dans un secteur à vocation agricole est donc plausible et corollée par d'autres gisements. Ces structures s'échelonnent chronologiquement du I^{er} au III^e s. Toutefois, très peu de structures de ce type ont été retrouvées sur les sites de Compans et Noyelles-les-Seclin pour la période du troisième siècle, où elles semblent anecdotiques. Les celliers plancheiés paraissent donc correspondre à un système de stockage typique du I^{er} et du II^e siècles.

L'intérêt de Monchy-Lagache est de montrer par ailleurs que ces lieux interfaces entre l'habitat et les champs intègrent une autre fonction, celle de regrouper les morts.

L'ESPACE FUNÉRAIRE (L. BLONDIAU et I. LE GOFF)

LES TOMBES À INCINÉRATIONS

L'espace funéraire se compose de treize structures funéraires, parmi lesquels on reconnaît cinq tombes (fig. 10). La contexture du dépôt cinéraire, la forte structuration de l'espace interne par le dépôt d'objets offrent aisément les arguments nécessaires pour démontrer la fonction sépulcrale de ces structures. Situées à l'intérieur d'un espace de 160 m², trois fosses présentent un creusement avec des contours reconnus (st. 25, 1003 et 1013), les deux autres étant trop arasées.

Elles apparaissent en surface sous la forme de tâches assez discrètes, globalement quadrangulaires, et de couleur plus claire que le limon encaissant. Leur longueur varie de 1 m à 1,35 m. Aux contours difficiles à repérer, ces fosses ont subi différentes perturbations, naturelles ou anthropiques. Le degré d'arasement est inégal et a entraîné des états de conservation variable.

Tableau typologique des tombes à incinération

	Dim : L*I	prof	nb. céra	localisation des offrandes	objet autre	amas osseux	contenant	coffrage	clous liés au coffrage	faune
St. 25	2*2 m	0,40 m	13	long des parois	5	angle N-E	périssable	X	non	non
St. 1003	1,20 * 1 m	0,60 m	6	milieu fosse	3	angle N-O	périssable et vase 4	X	non	non
St. 1013	1,35 * 1,15 m	0,15 m	5	long des parois	3	sous vase 4	possible	?	4	non
St. 1012	?	?	1 verre	?	X	?				
St 1028	?	?	1	?	1	?				

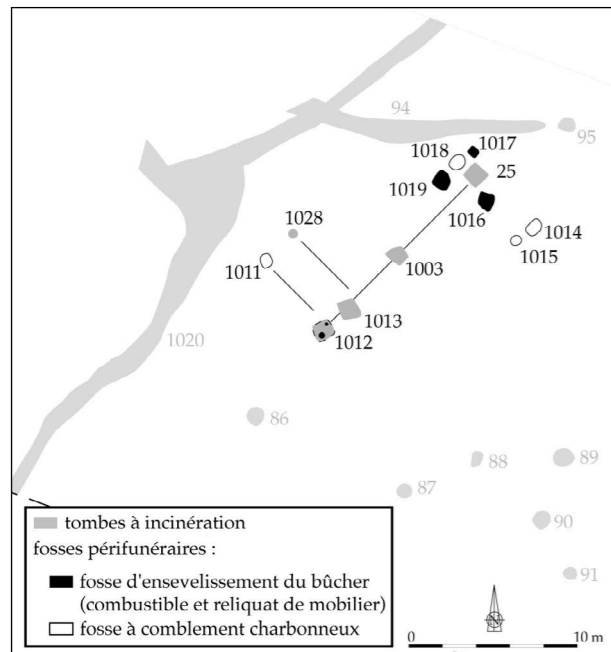


Fig 10 - Plan général des sépultures.

Les parois sont verticales, régulières et le fond est plan et horizontal. Leur profondeur s'échelonne de 0,15 à 0,60 m.

Les dimensions les plus importantes correspondent à la tombe qui a livré le plus de mobilier - st. 25 - (fig. 11 et annexe).

Des éléments de coffrage en chêne (4), ont été relevés dans les tombes 25 et 1003 (5). La couverture était effondrée sur les céramiques. Le planchéage du fond de la fosse de la tombe 25 a été observée lors de la fouille de l'amas osseux, sous lequel il était préservé. Le couvercle aura été conservé dans la tombe 1003 (fig. 12). L'étude micromorphologique du remplissage corrobore

4 - Information A. Dietrich.

5 - Voir pour comparaison les tombes 1476 et 1484 d'Hénin-Beaumont : CLOTUCHE 2004.

cette hypothèse (CAMMAS dans BLONDIAU 2000) et identifie un coffrage (plancher et toiture) constituant une chambre couverte. L'interprétation des résultats de C. Cammas suggère une couverture de terre et de bois, mais rien ne permet cependant de suggérer un terre au-dessus de la tombe. Le comblement de la fosse intervient donc *a posteriori*, les planches de couverture, disjointes, laissant passer lentement du sédiment. Dans un second temps, l'effondrement du couvercle a provoqué l'affaissement des matériaux de la couverture. Ces derniers apparaissent remaniés par la circulation d'eau, et par le matériau environnant - géologique - (CAMMAS dans BLONDIAU 2000).

Les clous retrouvés dans la tombe 1013 témoignent de la présence d'un coffret, ou correspondent aux vestiges d'une couverture (fig. 13).

LES STRUCTURES À DÉPÔT DE RÉSIDUS DE COMBUSTION (I. LE GOFF)

Si le présent article a pour objectif de souligner la découverte de sept fosses particulières, leur interprétation est au cœur d'une recherche en cours. S'agit-il de tombes, de fosses liées à la gestion du bûcher, d'un témoignage de rituel ? Pour cette raison, nous proposons de nommer ces structures à dépôt de résidus de combustion et celles contenant en plus des reliquats de mobiliers, fosses « péri-funéraires », un vocabulaire d'attente en quelques sorte.

Localisées dans la nécropole, elles témoignent, d'une manière qui reste à déterminer, de gestes et de rites qui sont accomplis autour du lieu funéraire (fig. 14 et annexe). Leur configuration nous conduit en effet à nous interroger sur leur vocation. L'enjeu est d'importance : s'agit-il d'une forme nouvelle de sépulture qui se met en place au I^{er} ou au IV^e siècle ou s'agit-il de fosses d'ensevelissement de résidus de combustion qui accompagnent les tombes ? La question a déjà été discutée par plusieurs auteurs notamment à l'occasion de la découverte de nécropoles romaines en Gaule septentrionale (VAN

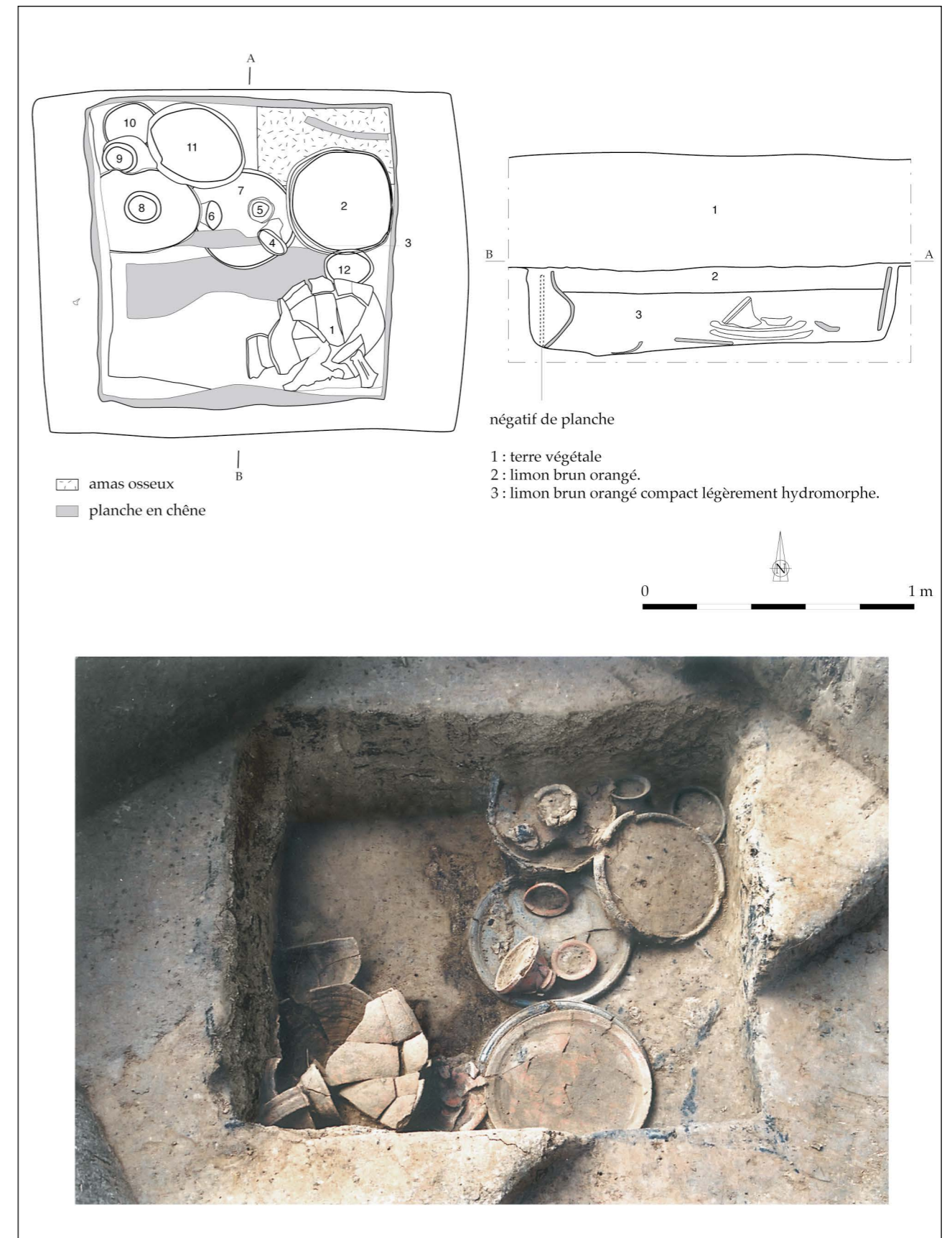


Fig 11 - Plan, coupe et photographie de la tombe à incinération 25.

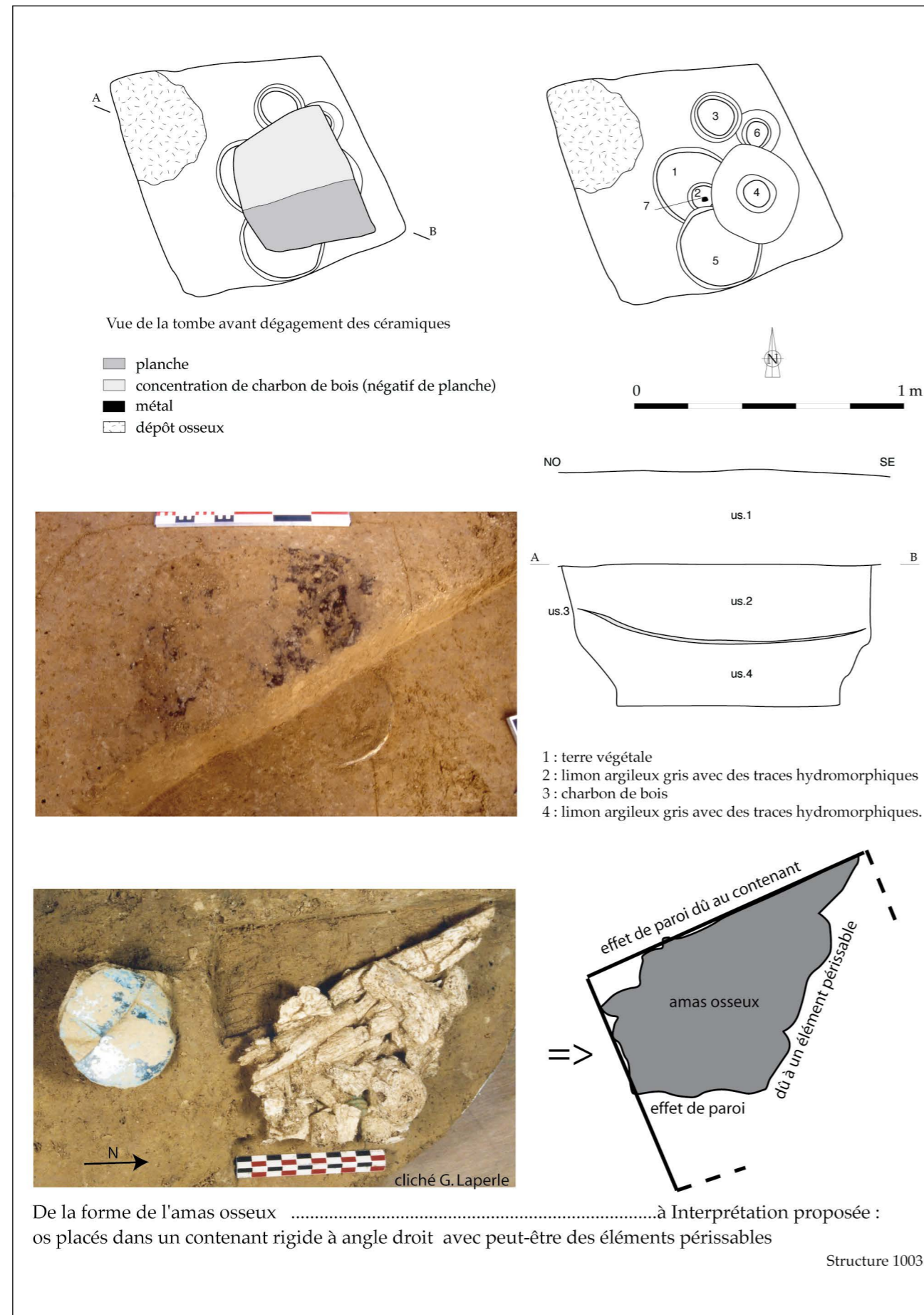


Fig 12 - Plan, coupe et photographie de la tombe à incinération 1003.

Tableau typologique des structures à dépôt de résidus de combustion

	Dim. : L*I	Prof.	La fosse	Cdb	Terre cuite	Objet	Fer	Céra	ossements	Faune
St. 1011	0,70 m	0,18 m	parois obliques fond en cuvette	oui						non
St. 1014	0,90 m	0,20 m	parois obliques fond en cuvette	oui						non
St. 1015	0,70 m	0,18 m	parois obliques fond en cuvette	oui						oui
St. 1016	0,86* 0,66 m	0,22 m	parois obliques fond en cuvette	1,4 g	78 g	6,1 g bronze	63 g de clous (63 frag.)	0,2 g	34,2 g	non
St. 1017	0,24* 0,20 m	?		5,6 g	27 f	1 mon.	43,5 g de clous			non
St. 1018	1,10 m		parois obliques fond en cuvette	oui						non
St. 1019	1 m			84 g	181 g	0,2 g bronze : fibule	118 g de clous (190 frag)	9,3 g	73,7 g	3,3g

DOORSELAER 2001, POLFER 2001). Si le phénomène y est récurrent, il reste encore peu attesté en Picardie. On notera, à titre d'exemple, les fosses cendreuse découvertes sur le site funéraire des I^{er}/II^e s. de Hénin-Beaumont dans le Pas-de-Calais (fouille Clotuche, 2000) ou encore les exemples datés entre la fin du I^{er} et le III^e s. de l'importante nécropole de Limé "Les Sables" dans l'Aisne (CLOTUCHE, LE GOFF, LEPETZ & MILLERAT 2004, SOUPART 2001).

Leur interprétation couvre d'autres champs possibles. Selon certains auteurs, le sacrifice d'une victime (un porc le plus souvent) brûlé en holocauste sur le bûcher ou à côté, ainsi que les restes du repas commémoratif sont brisés et enfouis (SCHIED 1998). À Monchy-Lagache, la faible quantité de mobilier ou de faune évoquent de manière peu probante cette hypothèse. En revanche, la présence d'os humains établit un lien avec les bûchers funéraires. Que penser alors de celles qui ne contiennent qu'un sédiment charbonneux ? Renvoient-elles au bûcher funéraire ou à un autre type de structure de combustion ? Toujours est-il que la volonté d'ensevelissement des résidus de combustion témoigne de leur statut particulier. L'articulation des tombes et des fosses péri-funéraires n'est pas sans poser des problèmes en raison de la difficulté d'attribution chronologique. Les fosses 1016, à 1019, toutes regroupées au nord de la zone funéraire, ont pu fonctionner en parallèle avec la tombe 25, toute proche, et ainsi recevoir les résidus de combustion liés à cette crémation. En revanche, l'unique fosse datée du IV^e s correspond à une structure péri-funéraire dotée de quelques os. Isolée, sans possibilité d'association avec une tombe au profil plus « classique », on ne peut exclure qu'elle représente, pour cette phase, une forme de sépulture. Le cas de l'ensemble funéraire de Monchy souligne que l'interprétation de ce type de fosse dépend du contexte dans lequel elles s'intègrent.

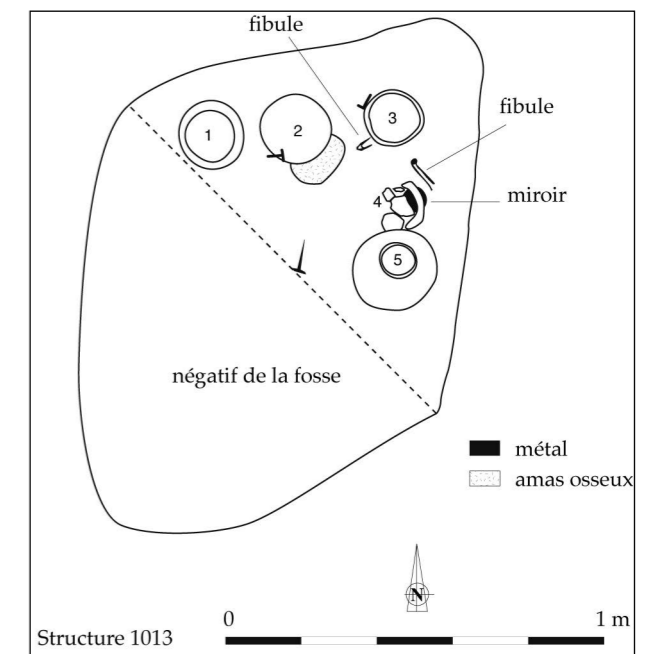


Fig 13 - Plan de la tombe à incinération 1013.

Organisation du lieu sépulcral
 (L. BLONDIAU & I. LE GOFF)

Il est difficile de savoir si nous disposons d'une vision globale de l'aire sépulcrale et si nous avons pu observer tous les éléments le constituant. En effet, le phénomène d'érosion, qui est expliqué par le ruissellement le long du versant du vallon, a provoqué l'arasement de la partie supérieure des structures 1012 et 1028, ne laissant en place que les artefacts localisés au fond de l'excavation (fig. 13). Il est donc fort probable qu'une partie des incinérations ait été détruite (6).

6 - Pour rappel, les côtes d'apparition des tombes 1028 et 1012 : 85,33 m ; celle de 1003 est de 85,33 m, de 10113 : 85,08 m et de 25 : 85,34 m NGF.

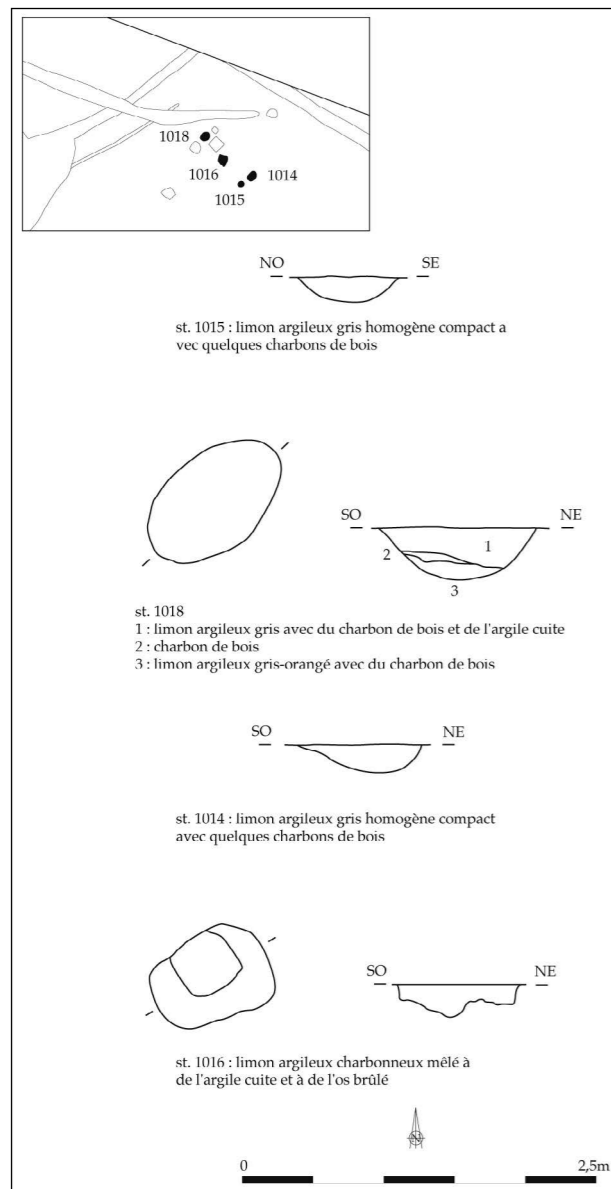


Fig 14 - Localisation, plans et coupes des structures péri-funéraires.

Un fossé parcelaire (1020) existait lors du creusement de la tombe 25, ce qui permet de supposer une délimitation de l'espace funéraire par une structure fossoyée. Comme, aucun développement de fossé n'a été observé plus à l'est, lors des sondages, il semble s'agir d'un ensemble spatialement cohérent, implanté en bordure d'une parcelle.

La nécropole s'inscrit dans la durée, elle se développe du I^{er} au IV^e siècle en regroupant différentes formes de structures : des tombes et des fosses dites péri-funéraires.

Le souci d'une gestion de l'espace transparaît à deux niveaux.

On note d'abord une organisation de l'espace. En effet, les tombes ont une orientation approximativement similaire, nord-est/sud-

ouest, et aucune ne se recoupe. L'espace entre elles est régulier, d'environ 5 m. Ces informations permettent d'envisager une matérialisation des tombes, même si les éléments permettant d'affirmer cette supposition n'ont pas été retrouvés lors de la fouille.

On constate ensuite une organisation selon le type de fosse avec une concentration des fosses avec résidus de combustion et éléments brûlés autour de l'incinération 25, ce qui pourrait ainsi témoigner de la fonction complémentaire des structures, la fosse sépulcrale étant accompagnée de fosses à dépôt de restes du bûcher.

L'ensemble funéraire apparaît donc comme un espace structuré, dont l'organisation perdure dans le temps. Se pose alors la question du recrutement, c'est-à-dire des personnes ayant accès à l'espace funéraire. Il se caractérise par l'absence des sujets immatures, les vestiges osseux issus des tombes comme des fosses péri-funéraires ne correspondent qu'à des squelettes adultes ou de taille adulte. Par ailleurs, le rythme d'ensevelissement avec un à trois morts (7) par siècle semble difficilement compatible avec le taux de mortalité d'une unité familiale. On constate, en effet, l'implantation de trois tombes au cours du I^{er} siècle puis une seulement par siècle jusqu'au IV^e s. Si l'ensemble funéraire fonctionne dans la durée et constitue probablement une unité funéraire privée en lien avec une unité domestique, ni le rythme d'ensevelissement ni le recrutement ne correspondent à un groupe de type « unité familiale ». Deux pistes s'ouvrent à nous, le regroupement de certains individus provenant de différents groupes ou bien la sélection de quelques défunts issus d'une même communauté sur des critères qui nous restent à définir. Une manière d'y parvenir consiste à restituer le traitement des défunts.

LE TRAITEMENT DES DÉFUNTS (I. LE GOFF)

Les différents éléments (fosse, défunt et mobiliers) sont organisés, ci-dessous, de manière à mettre en évidence le mode de traitement du défunt de la phase crématoire à la constitution de la sépulture.

LE LIEU DE CRÉMATION.

Aucune trace de bûcher n'a été observée au pourtour immédiat des tombes de sorte que le lieu serait consacré à l'ensevelissement des défunts et non au traitement du corps. Rappelons toutefois l'étroitesse de l'emprise de décapage et l'érosion du secteur. On soulignera que le transfert d'importantes quantités de résidus de combustion dans des fosses « péri-funéraires », induit soit la proximité des bûchers soit un effort de transport.

7 - Début du I^{er} s. : tombe 25 ; 2^e moitié du I^{er} s. : tombe 1003 et 1013 ; II^e s. : 1012 ; III^e s. : 1028 et IV^e s. : 1017.

LA CRÉMATION

Les restes osseux témoignent, d'après leur coloration, apparemment d'un mode de crémation identique, malgré les siècles qui séparent les différentes funéraires.

Des fragments de vestiges métalliques ont été retrouvés agglomérés aux ossements dans les dépôts : clous en fer, anneau de bronze et fibule. Deux perles en ambre (fig. 15). Tous ont subi des altérations dues à leur passage au feu. Ils témoignent d'attaches vestimentaires (fibules), d'éléments de parure (perles et anneaux) et de mobilier personnel (miroirs) qui ont accompagné le défunt sur le bûcher. Une partie du mobilier céramique de la structure 25 (n° 5, 9 et 11) paraît avoir également été exposé aux flammes (fig 17. et 18). Les clous retrouvés dans l'amas osseux de la structure 25 sont au nombre de 8. Ils témoignent très probablement de la présence d'un coffret de bois.

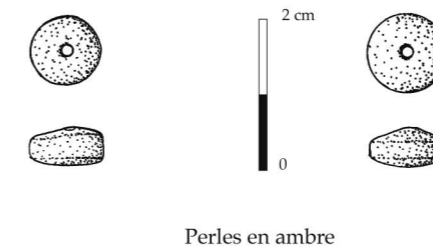


Fig 15 - Petit mobilier de la tombe à incinération 25.

La répartition des ossements dans les contenants montre que le squelette n'était pas totalement déstructuré après la crémation car on retrouve encore des cohérences anatomiques (st.1003) ce qui suggère des interventions limitées de la part des opérateurs au cours de la combustion.

LA RÉCUPÉRATION DES OSSEMENTS ET DU MOBILIER

Le poids des ossements récupérés est faible (126 g en moyenne). Le poids moyen d'un sujet adulte incinéré est de 1,6 kg d'après les séries crématoires actuelles (LE GOFF 1998). Une partie seulement des restes de l'individu a donc été ici transférée dans la tombe. L'absence ou la rareté des témoins de combustion, et notamment de charbon de bois dans le dépôt, suppose un nettoyage des ossements ou une collecte soignée.

Il existe par ailleurs des structures péri-funéraires qui comprennent des ossements, de la terre cuite, du charbon de bois et des objets métalliques (clous en fer) et objets (dont un minime de bronze (1017)). Ce fait suggère qu'une partie des vestiges humains et des dépôts primaires d'objets est également collectée à l'occasion du transfert des résidus du

combustible, de sorte que les reliquats du squelette et du mobilier sont répartis probablement dans différents structures. L'hypothèse n'est toutefois pas validée par des collages entre vestiges des différents types de fosses.

LE DÉPÔT DANS LA TOMBE

Le dépôt osseux

Il s'effectue de plusieurs manières. On notera d'abord l'usage de contenant périssable. Dans le cas de la tombe 1003, l'amas a une forme de triangle qui évoque un contenant rigide, carré de 0,19 m de long au moins (fig. 12). Les os se sont lovés dans un des angles libérant ainsi une partie de l'espace du coffret. Pour les tombes 25 et 1013, l'usage d'un contenant périssable n'est pas démontrable, il pourrait tout aussi bien s'agir d'une poignée d'os regroupés puis posés simplement sur le fond de la tombe. Il faut signaler le cas particulier de la tombe 1003 où le défunt est placé dans deux dépôts distincts, dans une urne (vase 4), où sont entreposés des fragments crâniens et en pleine terre où différents secteurs du squelette sont observés (fig. 12).

Le dépôt du mobilier (L. BLONDIAU et V. PISSOT)

Des cinq incinérations découvertes sur le site de Monchy-Lagache, nous en retiendrons trois, les structures 25, 1003 et 1013, qui sont les mieux conservées.

Les objets sont des miroirs, des fibules, des anneaux, des perles, une monnaie et des céramiques.

Deux cas de figure se présentent selon qu'ils ont été retrouvés dans l'amas osseux ou non.

Les objets de la structure 25 ont tous été trouvés lors de la fouille de l'amas osseux. Ils ont accompagné le défunt pendant la crémation, comme l'attestent les traces d'altération par le feu et sont des dépôts primaires (cf supra, fig 15).

Un seul autre exemple de ce type est la fibule trouvée dans la sépulture 1003 (fig 19).

En revanche, la tombe 1013 a livré exclusivement des dépôts secondaires (deux fibules et un miroir), retrouvés sous les vases 3 et 5 (fig 20).

Les fibules et les miroirs.

Il faut souligner les analogies entre les deux sépultures (1003 et 1013), dont le mobilier en alliage cuivreux révèle l'association fibule-miroir (fig. 19 et 20). Si l'usage de certains modèles de fibules apparaît plus ou moins limité au costume masculin (par exemple fibules d'*Aucissa* pour les hommes en armes, fibules cruciformes réservées aux hauts fonctionnaires de l'administration et aux

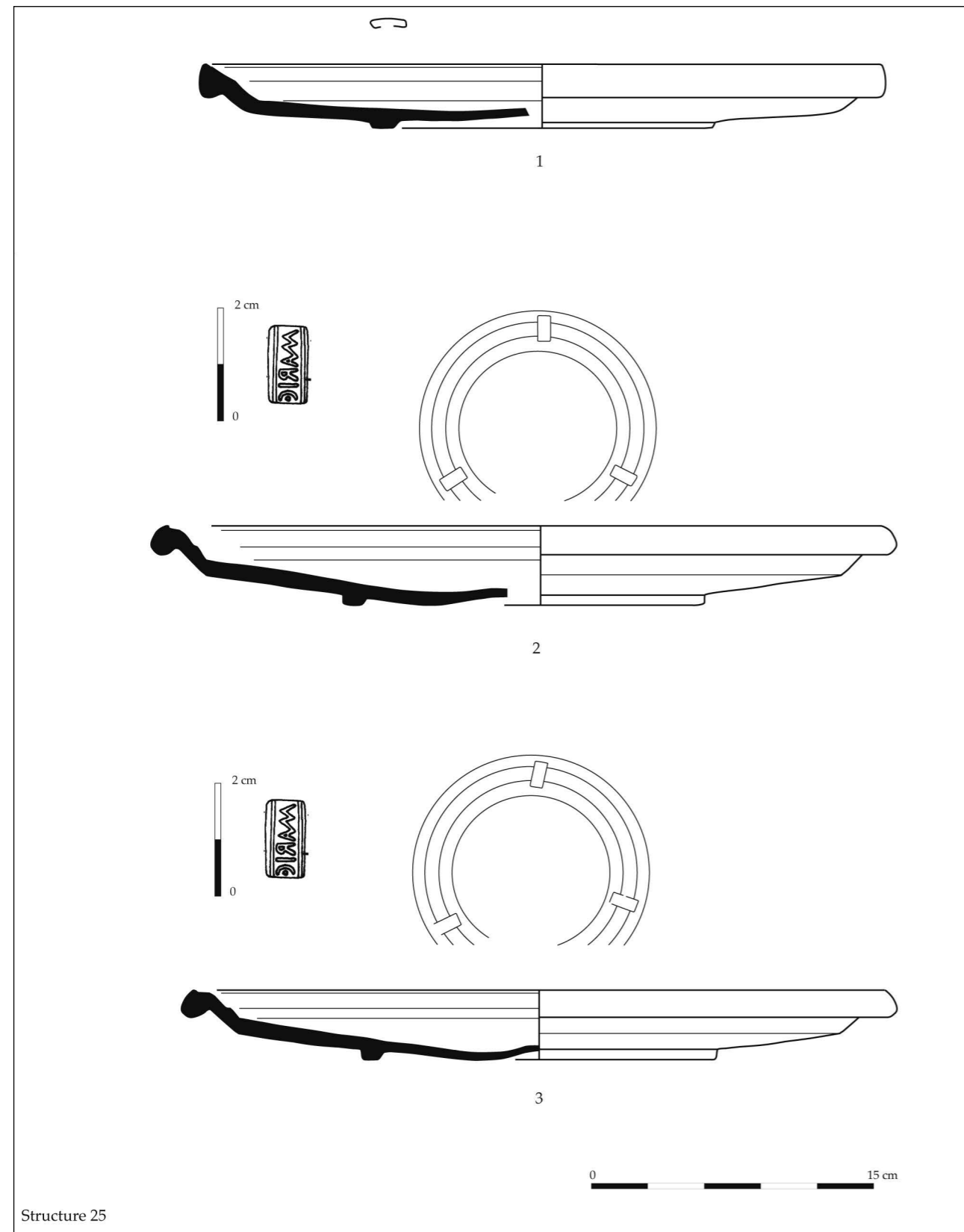


Fig 16 - La tombe à incinération 25 : mobilier céramique.

officiers de l'armée), les types représentés dans ces deux sépultures ne caractérisent pas un costume particulier, mais ils semblent vraisemblablement se rattacher à un modèle mixte. En revanche, les miroirs sont des objets utilisés par les femmes.

Les fibules associées aux miroirs peuvent être des indices matériels témoignant des défuntes incinérées. L'incinération 94 de Vismes-au-Val, (Somme) qui, elle aussi, a livré un miroir semblable, est une sépulture féminine.

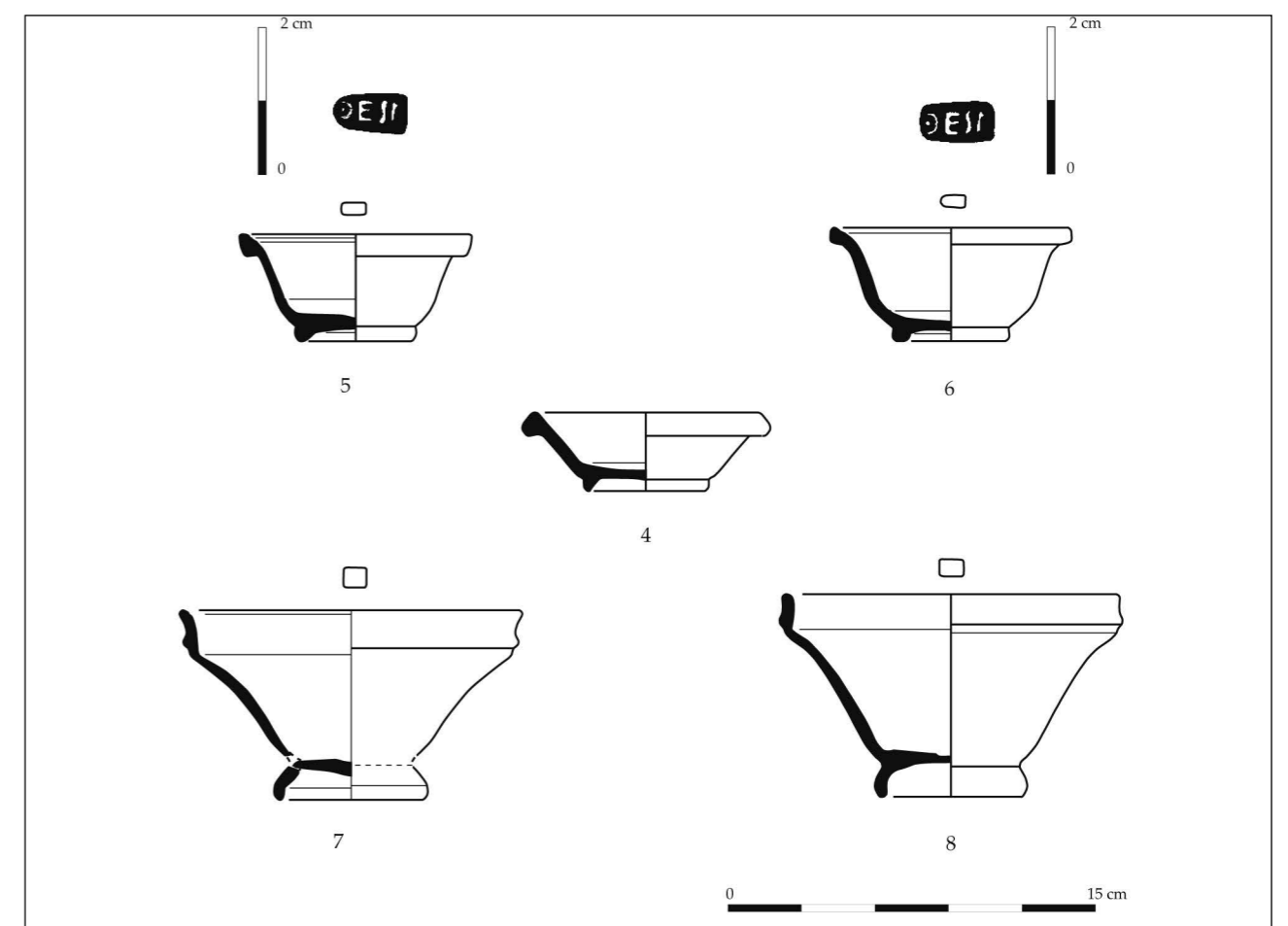


Fig 17 - La tombe à incinération 25 : mobilier céramique.

Pour la tombe 1013, la fibule de type *Kragenfibel* et le miroir reposaient à côté des restes osseux. La fonction symbolique, spirituelle, ou autre, de ces objets déposés dans ces deux sépultures nous échappe.

Les perles et anneaux.

Les perles trouvées dans les incinérations 25, 1003 (n° 8), l'anneau de la tombe 1003 (n° 7), la monnaie percée de la sépulture 1028, évoquent des colliers féminins ou les cordelettes auxquelles étaient suspendues de menus accessoires, parfois déposés dans les sépultures d'enfants (STUART p. 61, fig. n° 2). Ce type de perles est encore courant dans les sépultures du haut Moyen Âge, d'autant que le matériau avait peut-être une valeur symbolique. Simple élément de collier ou dépôt symbolique ou pendeloques associées à d'autres accessoires, comme on l'a observé ailleurs, il est difficile de trancher (ALAIN, FAUDUET & TUFFREAU 1992, p. 184-188).

La céramique (V. PISSOT)

Les céramiques sont alignées le long des parois, hormis dans la tombe 1003, où elles sont au centre de la fosse, amassées les unes sur les autres (fig 18 à 22).

La nécropole de Baralle dans le Pas-de-Calais offre des points de comparaison très intéressants du fait de sa proximité géographique (une quarantaine de kilomètres au nord du site) et des recoupements chronologiques (HOSDEZ & JACQUES 1989 ; TUFFREAU-LIBRE 1989). Les phases I et II de Baralle correspondent en effet aux règnes de Claude et Néron, de même que les structures 1003 et 1013 de Monchy-Lagache. Les parallèles sont moins pertinents toutefois pour l'incinération 25 qui est mise en place au cours d'une période plus ancienne (Auguste).

Le nombre de vases déposés dans les tombes est variable : 13 vases dans la structure 25, 6 dans 1003 et 5 dans 1013, le nombre total d'offrandes étant respectivement de 13, 9 et 8. On remarque que la tombe la plus riche en vaisselle est aussi celle qui totalise le plus grand nombre d'offrandes, ce qui a été remarqué à Baralle également (tombe J27).

La comparaison avec la nécropole atrébate montre aussi que les tombes 1003 et 1013, avec 6 et 5 vases, se situent légèrement en deçà de la moyenne générale du nombre de vases par tombe de Baralle, qui est de 7,5 vases (8). On ne peut donc parler à

8 - Les 29 tombes des phases I et II de la nécropole de Baralle ayant livré un total de 218 vases. La plus riche en compte 16, la plus pauvre, 2. Treize tombes ont livré moins de 7 vases.

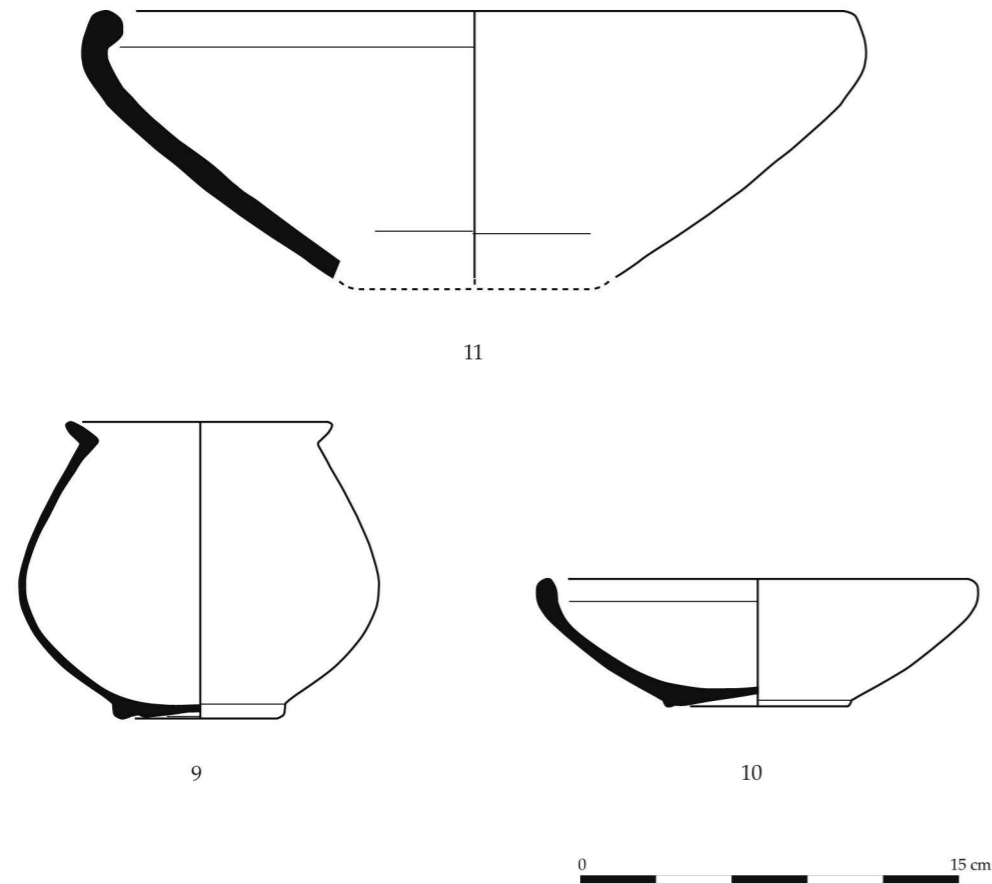


Fig. 18 - La tombe à incinération 25 : mobilier céramique.

propos de Monchy-Lagache, de tombes riches. Le cas de la structure 25 est plus complexe. Le nombre de vases est plus important (13), ce qui dénote *a priori* un rang social plus élevé ; mais l'on sait qu'au cours de la période romaine le nombre des offrandes tend progressivement à diminuer (TUFFREAU-LIBRE 1989).

Dans les trois tombes, le mobilier céramique est d'une composition très proche (cf. fig. 18 à 22 et cf. annexe). La vaisselle fine (*terra rubra* et *terra nigra* principalement) y occupe une place privilégiée (19 vases sur un total de 24, soit 79 %), ce qui

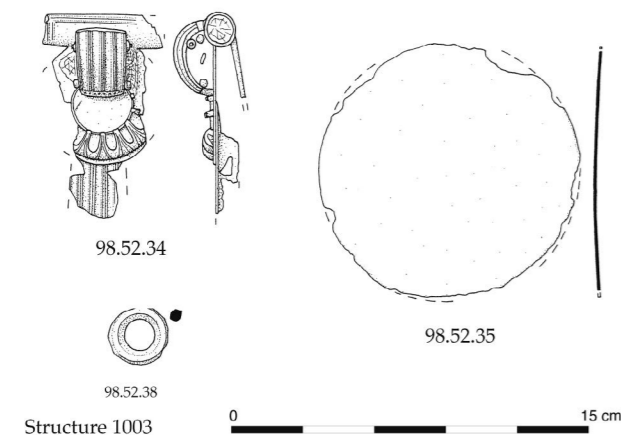


Fig. 19 - La tombe à incinération 1003 : mobilier.

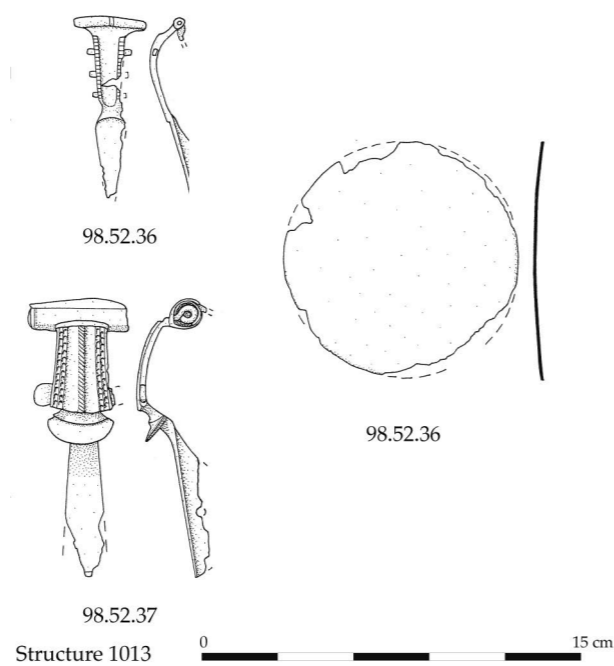


Fig. 20 - La tombe à incinération 1013 : mobilier.

contraste avec le mobilier découvert dans l'habitat situé à proximité où elle représente seulement 12 % du total des fragments. Parallèlement certaines catégories céramiques, fréquentes en contexte de consommation, ne figurent pas dans cet espace

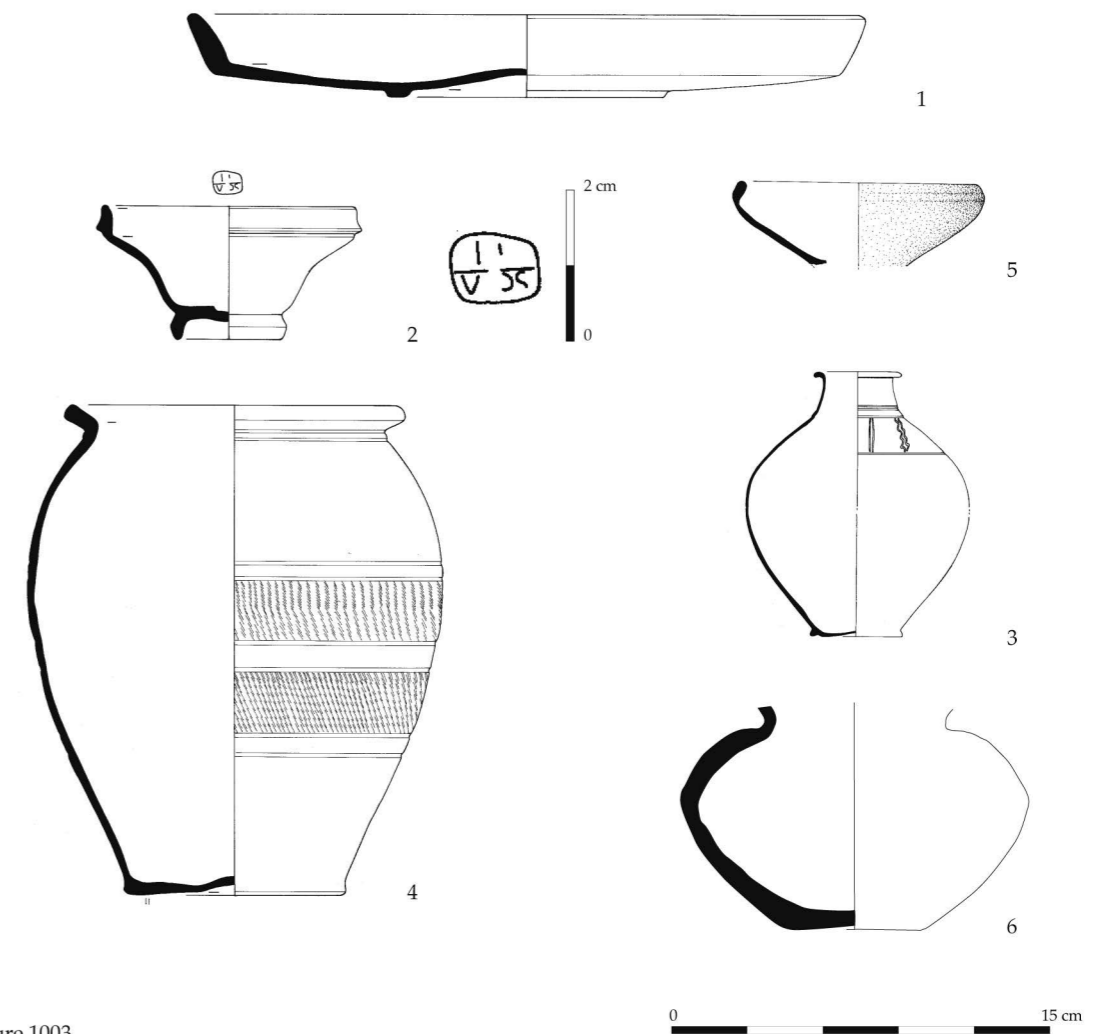


Fig. 21 - La tombe à incinération 1003 : mobilier céramique.

funéraire : c'est le cas des récipients destinés au stockage des denrées (*dolia*), au transport et à la conservation des produits issus du grand commerce (amphores) ou à la préparation des repas (mortiers).

Une autre différence avec les sites d'habitat réside dans la proportion relative des formes ouvertes (assiette, coupe et bol) et des formes fermées (gobelet, pot, cruche et bouteille) : les premières forment l'essentiel du mobilier des tombes (18 vases sur 24) au détriment des secondes (6 vases). Ce cas de figure est toutefois relativement exceptionnel en contexte d'habitat où la part des deux catégories est plus équilibrée.

Enfin, on notera l'absence de céramique sigillée (detraditionitaliqueousud-gauloise) dans les tombes de Monchy-Lagache, alors qu'elle est bien attestée dans les habitats contemporains. Cette particularité a déjà été relevée à propos des nécropoles atrébates (Baralle, Vimy, Noyelles-Godault) où cette catégorie est absente des contextes antérieurs à la fin du I^{er} s. après J.-C. (TUFFREAU-LIBRE 1989).

La céramique déposée en offrande dans les sépultures et destinée à accompagner le défunt dans son dernier voyage, a donc fait l'objet d'une sélection méticuleuse (9). La meilleure illustration en est sans doute la présence de ces vases en double dans les structures 25 (10) et 1013 (11), ce type de pratique étant largement attesté par ailleurs (12).

9 - Même si on n'hésitait pas à recycler des « vieilleries » (voir notamment le cas de la tombe 1028).

10 - St.25 : deux assiettes à paroi moulurée en *terra nigra* (type Deru A5) ; deux coupelles campaniformes en *terra rubra* (type Deru C3) qui portent chacune la même estampille ; deux coupelles en *terra rubra* estampillées (type Deru C8 ; une estampille est illisible). Le petit mobilier compte également deux perles d'ambre de couleur brune.

11 - St.1013 : deux coupes en *terra nigra* de même forme accompagnées de deux fibules, d'un type différent cependant.

Incinération	Nb offrandes	Nb vases	Catégorie	Forme	Type	N° inv.
25	13	13	Terra Rubra	assiette	Deru A9	2
			Terra Nigra	assiette	Deru A5	7
			Terra Nigra	assiette	Deru A5	3
			A enduit rouge	coupe		3 bis
			Terra Rubra	coupe	Deru C3	6
			Terra Rubra	coupe	Deru C3	5
			Terra Rubra	coupe	Deru C8	12
			Terra Rubra	coupe	Deru C8	14
			Terra Nigra	gobelet	Deru P1	9
			Commune sombre	bol		10
			Commune sombre	bol		11
			Terra Nigra	pot ou bouteille		8
			Commune claire	cruche		1
1003	9	6	Terra Nigra	assiette	Deru A1	6
			Terra Rubra	coupe	Deru C8	5
			Terra Rubra	pot	Deru P13	4
			Terra Nigra	bouteille	Deru BT1	2
			Céramique tournassée	bol		1
			Céramique non tournée	pot		3
1013	8	5	Terra Nigra	assiette	Deru A42.1	1
			Terra Rubra	assiette		4
			Terra Nigra	coupe		3
			Terra Nigra	coupe		5
			Terra Nigra	bouteille	Deru BT1	2,6
1028	2	1	Terra Nigra	coupe		1

Le tableau ci-dessus illustre la répartition par catégories et formes des vases trouvés dans les incinérations.

CONCLUSION (L. BLONDIAU ET I. LE GOFF)

Trois points importants peuvent être dégagés de l'étude de ce site.

Le premier concerne l'articulation chrono-spatiale des structures de conservation et funéraires qui a démontré la contemporanéité de ces deux fonctions.

Aucune trace d'occupation antérieure à la période romaine n'a été décelée dans ce secteur.

L'origine, vers -5 avant J.-C., est l'implantation d'un habitat dont on perçoit dans l'emprise fouillée, les secteurs périphériques. La vocation précise du secteur fouillé reste impossible à déterminer (enclos ou parcellaire ?). L'absence de structures domestiques et de rejets est un élément marquant.

12 - Un bon exemple de cette recherche de la symétrie nous est donné par la tombe de Bessines-sur-Gartempe en Haute-Vienne qui comprenait « quatre plateaux sans bord en sigillée de même forme et de mêmes dimensions, quatre coupelles à marli (...) (deux petites et deux moyennes), quatre coupelles à bord arrondi (...) (également deux petites et deux moyennes), quatre vases tripodes et quatre bouteilles de même contenance (...) » (LINTZ 1996).

Au tout début du premier siècle (vers les années +5), se développe un ensemble de fossés dépendant d'un ensemble agricole de type ferme indigène. Une tombe à incinération s'implante à proximité d'une parcelle. Première fosse sépulcrale implantée dans l'espace funéraire, elle est peut-être, dans cette optique, une tombe fondatrice. Le phénomène a déjà été remarqué sur les sites de Trinquies (HARNAY & BAYARD 1992), Behen (HARNAY & BAYARD 1992), Vismes-au-Val (COQUIDÉ & BAYARD 1992) et Conchil-Le-Temple (LEMAIRE 1997, p. 28.), fouillés dans le cadre des autoroutes A 28 et de l'A16.

L'occupation se développe ensuite. Le parcellaire devient plus complexe et la trame est plus serrée. La proximité des foyers implique un habitat localisé à l'extérieur de l'emprise mais à une distance relativement faible. Les fosses quadrangulaires de conservation (cellier ?) se répartissent le long d'un axe. Peut-être sommes-nous en présence de structures ayant une relation avec une production agricole spécifique. Dans ce cas, le lieu de production et de conservation seraient liés. Les graines de noisetiers et d'aubépines renvoient à la proximité de lisières et de haies. La présence de trèfle complète notre vision de cet espace : bordure de champs ou chemin à proximité et espace délimité par des haies (MATERNE 1999).

La zone sépulcrale continue d'être utilisée.

Par la suite les fonctions domestiques laissent des signes plus ténus ou moins tangibles liés au possible déplacement de l'habitat. La nécropole, quant à elle, fonctionne toujours avec deux fosses creusées au cours des troisième et quatrième siècles.

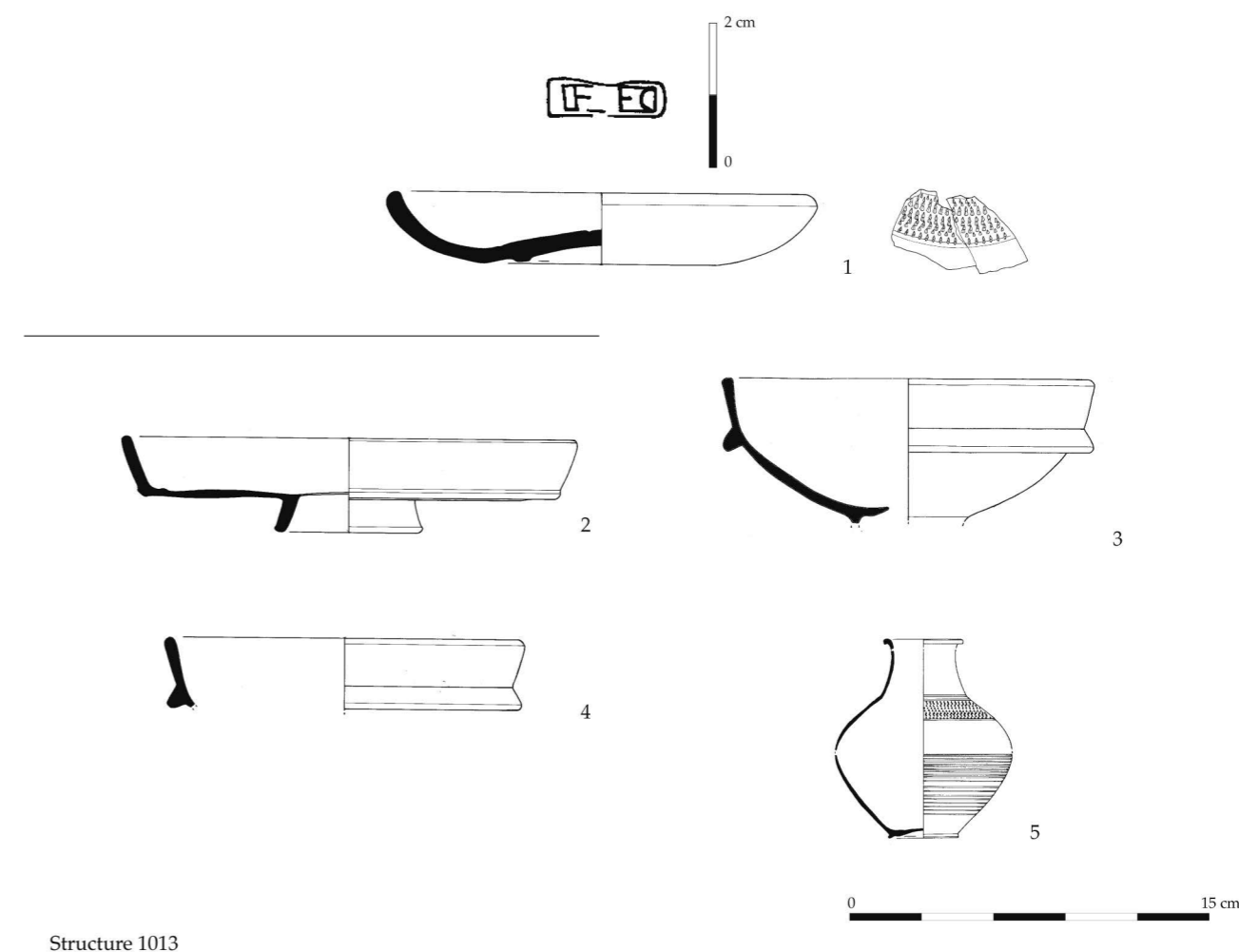


Fig 22 - La tombe à incinération 1013 : mobilier céramique.

Le second point est le secteur spécialisé dans la conservation.

La découverte d'un ensemble de celliers, regroupé en batterie, a étonné. La localisation et la technique de construction sont les deux apports principaux apportés par l'étude de ce site.

Ils sont localisés en batterie. Les fosses sont alignées le long d'un axe et espacées, ce qui permet d'envisager une circulation entre elles. Ces indices permettent de déterminer un secteur spécialisé. Leur fonction était probablement liée au stockage en périphérie d'un habitat et à proximité des champs et d'un chemin. Ce système induit donc une conservation en atmosphère fraîche et humide de denrées produites dans les environs immédiats.

La méthode de construction a été observée soit directement soit par l'examen des traces d'altération des parois. L'excavation était planchée et couverte. L'accès se faisait via une échelle mobile ou, pour les moins profondes, par l'ouverture. Le soin apporté à la construction et à l'entretien de

ces fosses, et la fréquentation importante du fond de fosse confirment leur importance au sein d'une exploitation agricole.

Ce système de conservation disparaîtra au II^e siècle. C'est un marqueur chronologique lié à une fonction spécifique en bordure d'un habitat au Iers.

Le troisième concerne l'aire funéraire.

Le fonctionnement de cette petite nécropole ouvre sur plusieurs interrogations. On constate d'abord le lien avec l'espace de stockage et la proximité d'un habitat ce qui conduirait à considérer le lieu comme un espace funéraire privatif dédié aux membres d'un ou plusieurs groupes installés là entre le I^{er} et le IV^e siècle. Sa perdurance en soit est remarquable.

Le deuxième constat porte cette fois sur le rythme peu soutenu de l'implantation des tombes, trois tout au long du I^{er} siècle puis une par siècle. Aussi est-il délicat d'envisager cet espace funéraire comme le cimetière de toute une famille. On en exclut les enfants, dont aucune tombe n'est

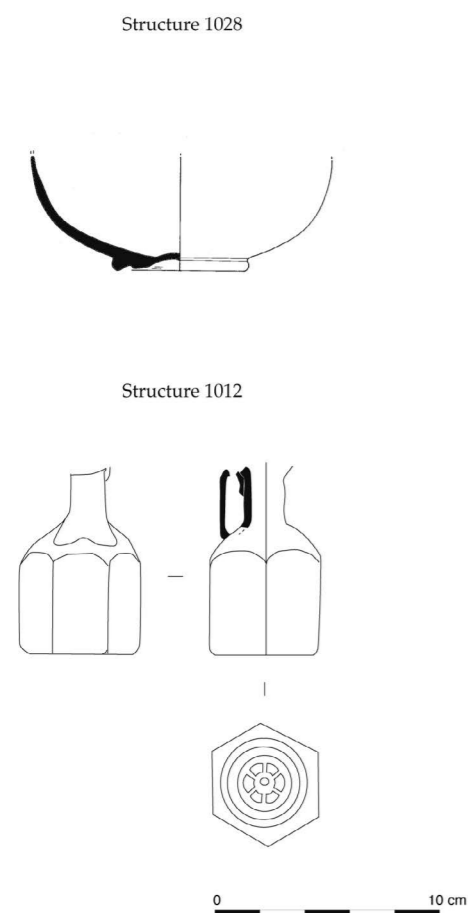


Fig 23 - Les tombes à incinération 1012 et 1028.

reconnue et il semble bien que tous les adultes n'y soient pas regroupés. Parmi les critères de sélection envisageables, figure celui du rang des défunts. D'après la qualité et le nombre d'objets déposés, l'espace funéraire est consacré à des personnes aisées dont le traitement funéraire s'insère pour partie dans les tendances de l'époque.

En ce qui concerne le traitement du mort dans les tombes datées du début du I^{er} s. après J.-C. jusqu'au milieu du II^e s. (13), il se dégage de la chaîne opératoire une volonté d'assembler, dans le dépôt cinéraire, des éléments centrés sur le défunt (absence de cendres, rareté des objets secondaires). Peu proviennent de la phase de crémation (dépôt primaire) mais peu également sont introduits au moment de la constitution du dépôt cinéraire. Des dépôts secondaires d'objets sont bien ajoutés, mais dans la tombe, non dans le dépôt cinéraire où l'on trouve des objets qui appartiennent au registre du mobilier personnel (perle de la tombe 25). Curieusement d'autres exemples (tombe 1003, 1013)

13 - On ignore, en raison de son état de conservation, si la tombe 1028 datée du III^e s. ressemblait aux tombes plus anciennes

montrent que l'association spatiale objet personnel (fibule, perle) et dépôt cinéraire n'est pas toujours la règle : perle dans les vases, fibule loin des os. La distance objet et défunt suggère alors d'autres statuts de l'objet (don, offrande ... ?).

Cette construction du dépôt cinéraire, structuré autour du défunt (du moins ses vestiges physiques) n'est sans rappeler les principes mis en œuvre par les chaînes opératoires au cours de La Tène moyenne dans la Somme ou le début de la période romaine en Artois (JACQUES & ROSSIGNOL 2001).

On s'étonnera, en revanche, de la perdurance au IV^e s. de l'usage du feu pour traiter les défunts alors que, dès le III^e s., la pratique de la crémation est sérieusement concurrencée par l'inhumation du défunt. Les travaux de C. Hélin dans le département du Nord, autre région de longue tradition incinérante, vont dans le sens de ceux, plus anciens, de Van Doorserlaer en Gaule septentrionale : la pratique de la crémation prédominante, quasi exclusive au I^{er} s. de notre ère, tend à diminuer à la fin du II^e s. pour concerner à peine 30 % des sépultures dès le milieu du III^e s. (HÉLIN 2001). Si le fait de brûler le mort peut continuer au-delà du III^e s., la forme des structures liées à la crémation découverte sur le site de Monchy conduit à nous interroger sur leur vocation et par conséquent sur celle du lieu funéraire. Aux tombes à dépôts cinéraires « classiques » succèdent au III^e s. une fosse de forme comparable mais sans os et au IV^e s., une fosse charbonneuse avec os brûlés et mobilier épars. La forme des structures changeant se pose effectivement la question de leur signification que l'on pourrait exprimer ainsi : s'agit-il encore de sépulture ou de structures témoignant d'activités culturelles effectuées en mémoire des défunts, une façon de pérenniser la fonction du lieu funéraire ?

CATALOGUE DES SÉPULTURES ET STRUCTURES ASSOCIÉES

LES SÉPULTURES ATTESTÉES ET SUPPOSÉES

Structure 25

Nature.

Fosse sépulcrale, conservée sur 0,40 m de profondeur.

Aspect en surface.

Fosse carrée de 2 m de côté, dont les parois sont rectilignes et verticales et le fond plan et horizontal.

Présence d'un coffrage de bois conservé de 1,13 m de côté.

Le remplissage est composé de limon brun présentant des traces d'hydromorphie et du charbon de bois épars. Une couche de limon brun-orangé homogène comble la partie supérieure de la fosse.

Les ossements, prélevés en bloc en vue d'une fouille différée méthodique, ont finalement été tamisés. L'amas osseux, bien conservé sur le terrain, a mal supporté son prélèvement et la période de stockage. Profondément fissuré par le séchage de la terre, il ne présentait au moment de la fouille, plus aucune cohésion.

Nombre minimal d'individu.

En l'absence des indices nécessaires pour l'estimation de l'âge au décès des sujets adultes et pour la détermination du sexe, l'étude anthropologique des vestiges osseux a consisté à déterminer le NMI et à préciser si les défunts étaient décédés à l'âge adulte ou enfant en collectant les indices concernant la maturation osseuse ou dentaire (FÉREMBACH, SCHWIDETZY & STILOUKAM 1979, BIRKNER 1980). Nous nous sommes appuyés par ailleurs sur les recommandations faites dans l'article de DUDAY, JANIN & DEPIERRE 2000. La tombe concerne les vestiges d'un seul individu (NMI) d'après l'inventaire des pièces osseuses. Les ossements n'y figurent pas en double, les fragments sont compatibles par le stade de maturité et par leur robustesse. L'individu est probablement adulte.

Poids

L'ensemble osseux pèse 142,5 g. Il s'agirait du dépôt d'une faible partie du produit de la combustion cadavérique.

Nature du dépôt osseux.

Le dépôt cinéraire consiste en un amas unique placé sur le fond de la fosse dont il subsiste encore une portion du plancher en bois.

Aucun reliquat de faune n'est reconnu. En revanche, les os humains sont associés à des fragments d'objets en fer, en bronze et à une perle en ambre. Majoritairement de couleur blanche, les pièces les plus épaisses présentent encore quelques plages gris foncé.

Fonction de la structure

Fosse sépulcrale.

Le coffrage

Le coffre se présente sous la forme d'un carré de 1,10 m de côté (variant de 1,10 à 1,15 m suivant la distorsion du bois) et est conservé sur 0,25 m de hauteur. Le coffrage est constitué de chaque côté d'une seule planche de chêne équarri (14) posée sur chant. Les restes d'un couvercle ont été observés en fouille, ce dernier s'étant effondré sur les céramiques, cédant sous le poids de la terre. La base du coffre (en chêne équarri) a également été retrouvée, particulièrement bien conservée sous l'amas osseux, ainsi que dans l'angle est. Le montage

est classique avec une seule planche disposée sur le fond de la structure, à plat. Cette planche est butée (assemblage en T) par la planche de chant. L'assemblage des planches de chant entre elles se fait en assemblage à mis bois.

Ce système est classique pour les petites structures et est fréquemment rencontré dans la construction de parement de fosses (15).

Le coffrage a été déposé dans une fosse creusée dans le terrain naturel. De forme carrée de 2 m de côté, donc plus grande que le coffrage, cette fosse a été rebouchée avec la terre extraite, après la dépose. Les observations effectuées sur le terrain montrent que la poussée des terres sur les côtés et au-dessus, a provoqué, lors du pourrissement du bois, alors qu'il n'y avait qu'une faible quantité de terre infiltrée à l'intérieur du coffre, une flexion des planches.

Les céramiques (Véronique PISSOT)

Treize vases en terre cuite ont été placés dans la sépulture. Ils ont été déposés intacts dans la fosse ; quelques-uns paraissent avoir été exposés aux flammes du bûcher. C'est le cas de la coupelle n° 5, du pot n° 9, des bols n° 10 et 11 et de la bouteille n° 13 qui présentent par endroits de fortes différences de coloration, un dépôt de carbone ou une légère déformation.

La disposition des vases dans la tombe, de forme quadrangulaire, est particulière. Une première série de vases forme un alignement sur toute la largeur de la fosse et à peu près en son milieu. Une deuxième série comprend trois vases qui sont regroupés dans un des angles, tandis qu'à l'angle opposé diagonalement, la grande cruche n° 11 occupe tout l'espace. Cette organisation laisse vides deux angles de la fosse dont dans l'un d'eux furent retrouvés les restes du défunt.

Les treize récipients se répartissent en dix formes ouvertes pour trois formes fermées : cinq coupelles, trois assiettes, deux bols, un gobelet, une cruche et une bouteille (ou pot).

La vaisselle fine ou semi-fine - *terra nigra*, *terra rubra* et céramique engobée - réunit dix vases soit à peu près les trois quarts de l'ensemble. Le reste est composé de céramique commune sombre et claire.

Trois vases sont « en double » : l'assiette de type Deru A5 et les coupelles de type Deru C3 et C8. Outre la forme, strictement identique, ils présentent deux à deux les mêmes caractéristiques techniques et la (les) même(s) estampille(s). Cette pratique est fréquemment attestée en contexte funéraire (16).

15 - BUCHEZ & GEMEHL 1996 avec la collaboration de A. DIETRICH, p. 87.

16 - LINTZ 1996.

14 - Information Anne Dietrich.

On retrouve cette même symétrie dans la coloration des vases qui sont en parts à peu près égales rouges ou noirs (7 vases cuits en atmosphère oxydante pour 6 en atmosphère réductrice).

- **n° 1** : (inv. st. 25, n° 2) assiette à paroi moulurée et lèvre en bourrelet en terra rubra, de type Deru A9. Forme complète. Trois estampilles illisibles dans cartouches rectangulaires en position radiale sont apposées au fond entre deux cercles guillochés.

- **n° 2** : (inv. st. 25, n° 7) assiette à paroi moulurée et lèvre en bourrelet en terra nigra, de type Deru A5. Forme complète. Trois estampilles dans cartouches rectangulaires en position radiale sont apposées au fond entre deux cercles guillochés : MARIO (17) en écriture rétrograde (années 10-43 à 49-61).

- **n° 3** : (inv. st. 25, n° 3) assiette à paroi moulurée et lèvre en bourrelet en terra nigra de type Deru A5. Mêmes caractéristiques techniques que n° 2. Trois estampilles dans cartouches rectangulaires en position radiale apposées au fond. Un cercle guilloché est visible. Estampille MARIO (18) en écriture rétrograde (années 10-43 à 49-61).

- **n° 4** : (inv. st.25, n° 3 bis) coupelle à rapprocher du type Ménez 39a en terra nigra à pâte gris clair. Forme complète.

- **n° 5** : (inv. st. 25, n° 6) coupelle campaniforme en terra rubra de type Deru C3. Forme complète. La coupelle revêt une couleur beige, où l'engobe n'est pas conservé, ce qui semble indiquer peut-être une exposition aux flammes du bûcher. Estampille dans cartouche rectangulaire centré apposé au fond : OEST (O pointé), signature inédite.

- **n° 6** : (inv. st. 25, n° 5) coupelle campaniforme en terra rubra de type Deru C3. Forme complète. Estampille dans cartouche rectangulaire centré apposé au fond : OEST (O pointé), signature inédite.

- **n° 7** : (inv. st. 25, n° 12) coupe en terra rubra de type Deru C8 originaire de Champagne. Forme complète. Estampille dans cartouche carré apposé au fond. Estampille sur deux lignes, très usée et à peine lisible. 1^{ère} ligne : VI(D)I ; 2^e ligne : -I.

- **n° 8** : (inv. st. 25, n° 4) coupe en terra rubra de type Deru C8 originaire de Champagne. Estampille illisible dans cartouche apposée au fond. Forte usure. Un cercle, aux contours irréguliers, est seulement visible, il occupe tout l'espace du cartouche.

17 - Hofmann n° 317 (la provenance n'est pas précisée).

18 - Hofmann n° 317 (la provenance n'est pas précisée)

- **n° 9** : (inv. st.25, n°9) pot à lèvre oblique en terra nigra à rapprocher du type Deru P2.

- **n° 10** : (inv. st. 25, n° 10) bol. Forme complète. L'extérieur du récipient porte un dépôt de carbone sur toute sa surface. L'intérieur également, mais cela est moins visible. Un passage au feu a pu provoquer une légère déformation du vase ainsi que le fendillement de la surface.

- **n° 11** : (inv. st. 25, n° 11) bol. Forme complète. L'extérieur du récipient porte un dépôt de carbone sur toute sa surface.

- **n° 12** (inv. st. 25, n° 1) : grande cruche à deux anses. Bord haut, ouvert et légèrement mouluré sur la face externe. Les deux anses sont plates et munies d'un sillon médian. Forme complète à rapprocher du type Deru 104.

- **n° 13** (inv. st. 25, n° 8): pot ou bouteille en terra nigra à haut col concave et lèvre éversée, arrondie. Hauteur du col d'un peu moins de 3 cm. Épaule moulurée. Pied sur anneau-porteur. La partie inférieure du vase est ornée de lignes lissées horizontalement.

Le petit mobilier :

Deux perles en ambre, 3 tiges de bronze et 8 clous ont été retrouvés lors de la fouille de l'amas osseux.

- Les perles en ambre sont de couleur brune.
- ø ext. : 9 mm ; ø int. (trou) : 2 mm ; ép. : 4,5 mm et pèse 5 g.
- ø ext. : 10,5 mm ; ø int. (trou) : 2 mm ; ép. : 5 mm et pèse 5 g.

Pour comparaison, des perles d'ambre ont été trouvées sur les sites de Liberchies en Belgique (19).

- Les tiges en alliage cuivreux de type bronze sont des tiges pleines courbes de section carré qui doivent appartenir à un même objet. Elles semblent former un anneau .

ø ext. : 18 mm ; ø int. (trou) : 11 mm ; ép. : 3 mm * 2 mm.

Poids total de 5 g.

- Les clous sont au nombre de huit fragments dont trois à têtes rondes.

Les tiges sont de section carrée ou rectangulaire. Il semble que ces clous auraient été martelés. Une mauvaise qualité du métal a engendré une désagrégation : le cœur du métal s'est évidé naturellement par rapport au contexte de conservation de l'objet.

L : 2 mm ; l : 2 mm / 3 mm ; ép : 2 mm
Poids total de 5 g.

19 - BRULET 1993, p. 77, fig. 80, n° 8 et 9.

Datation

La céramique suggère une datation haute qui correspond à la fin du règne de l'empereur Auguste.

Structure 1003

Nature.

Fosse sépulcrale, conservée sur 0,52 m de profondeur.

Aspect en surface.

Fosse sub-quadrangulaire légèrement trapézoïdale de 1,20 m de long et de 1 m de large. Les parois sont rectilignes, peu obliques et le fond est plan et horizontal.

Présence de planches de bois conservées au-dessus des céramiques : traces d'un couvercle conservé sur une longueur de 0,60 m. Le remplissage est composé de limon brun avec des traces d'hydromorphies et du charbon de bois éparés. Une couche de limon brun-orangé homogène comble la partie supérieure de la fosse.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

Cette fosse contient un petit amas osseux intact trouvé sur le fond de la tombe ainsi qu'un second ensemble composé de quelques esquilles découvertes cette fois, dans le vase 4. Les vestiges osseux ont fait l'objet d'un prélèvement en vue de mener une fouille différée.

Nombre minimal d'individu.

Les deux ensembles osseux concernent les vestiges d'un seul individu (NMI) d'après l'inventaire des pièces osseuses. Les ossements n'y figurent pas en double, les fragments sont compatibles par le stade de maturité et par leur robustesse. L'individu est adulte comme l'indiquent l'épiphyse de la tête fémorale gauche, celle de l'extrémité distale de l'humérus droit et la soudure de la crête iliaque à ilium.

Le sujet est de morphologie gracile d'après la discrétion des lignes âpres, peu développées et constituées d'une seule lèvre.

Poids

Le défunt est représenté par 215,6 g d'os blancs, répartis comme suit : 198,5 g trouvés sur le fond de la tombe et 17,1 g placés dans le vase 4. Il s'agit d'une partie seulement des vestiges de la combustion cadavérique.

Le poids d'une tête fémorale (61,4 g) a été divisé par deux du fait de l'importante quantité de sédiment prisonnier dans la partie spongieuse de l'os.

Composition anatomique du dépôt osseux trouvé en pleine terre (g)

crâne	Cl/sc	Côte	Vert.	Cox	Hum	Rad.	Ulna
27,1	4,8	0	1,2	8,6	36,5	0	0
Fém	Ti/fé	Tibia	Fib.	Mb ?	Extr.	Ind.	-
102,9	0	0	0	5,8	4,7	6,9	-

Composition anatomique du dépôt osseux trouvé dans le vase 4 (g)

crâne	Cl/sc	Côte	Vert.	Cox	Hum	Rad.	Ulna
11	0	0	0	0	0	0	0
Fém	Ti/fé	Tibia	Fib.	Mb ?	Extr.	Ind.	-
0	0	0	0	0	0	6,1	-

Nature du dépôt osseux

Le dépôt osseux est composé de deux ensembles : un amas placé sur le fond de la fosse, à proximité de la paroi et quelques fragments découverts dans le vase 4.

Dans la céramique, les os sont plutôt de petite taille ; ils mesurent 3,5 cm au maximum. Dispersés, ils flottent dans le sédiment sans qu'aucune des pièces ne repose au fond du récipient. L'autre ensemble osseux étant intact, la présence de ces quelques fragments dans le vase pourrait réellement correspondre à un dépôt et non à un phénomène taphonomique. Il s'agit de portions de calotte crânienne et de diaphyses d'os longs non déterminées.

Quant à l'amas osseux, il est constitué d'ossements densément regroupés en un tas au contour régulier, mesurant 19 cm sur le plus long côté et de 8 cm sur le plus court. Les quatre faces attestent d'un effet de paroi au tracé rectiligne, les intersections formant des angles obtus ou aigus. De plus, certaines des pièces localisées en bordure de l'amas sont en position instable, conséquence d'un effet de contention. Plusieurs indices convergent donc en faveur d'un dépôt en contenant périssable, en matière suffisamment rigide pour imposer des effets de paroi rectilignes. Cependant, la morphologie du dépôt s'avère assez surprenante et n'évoque aucune forme connue telle qu'une boîte ou un coffrage.

Cet ensemble se compose d'éléments issus de deux secteurs du squelette :

- la partie supérieure du corps, avec quelques portions du squelette céphalique (temporal gauche, occipital, calotte de 6 cm au plus), la cavité glénoïdale d'une scapula.

- la partie centrale du squelette, avec une tête fémorale gauche et un large fragment de diaphyse

de fémur (19 cm), un morceau du bassin (crête iliaque), un élément du segment thoracique du rachis (pédicule) et enfin l'extrémité distale de l'humérus droit.

Le seul représentant de la partie inférieure se résume à un morceau de premier métatarsien. La collecte des os destinés à la sépulture représente une faible part du produit de la combustion cadavérique ; il semble que le choix des officiants se soit fixé sur deux secteurs distincts du squelette. À noter que la tête a également fait l'objet d'une collecte préférentielle dans le cas de la structure 1013.

On constate l'absence de vestiges de faune brûlée. En revanche, du mobilier - une fibule en bronze - est associée aux os humains ; elle est placée sous le dépôt.

Fonction de la structure

Fosse sépulcrale.

Le coffrage

La présence de planches de bois conservées au-dessus des céramiques a été observée lors de la fouille. Il s'agit des traces d'un couvercle conservé sur une longueur de 0,60 m. Le mauvais état de conservation n'a pas permis l'identification de l'essence.

L'analyse micromorphologique (20) effectuée sur trois prélèvements du remplissage a permis de mettre en évidence les points suivants :

En ce qui concerne la tombe :

- La présence d'un plancher en bois au fond de la fosse.

- L'existence de bois a été attestée à la partie supérieure des vases : aménagement interne en bois, coffre ?

- La couverture de la tombe devait être constituée de terre et de bois, comme cela avait déjà été étudié sur d'autres sites protohistoriques.

- La planche observée lors de la fouille est bien la toiture de la tombe. Cette dernière était peut-être dénudée, ou recouverte d'une fine pellicule argileuse, et constitue une limite dans la dynamique sédimentaire.

- L'absence de tertre au-dessus de la tombe.

En ce qui concerne le remblaiement :

Le comblement de la fosse s'est opéré par infiltration à travers des planches peu ou mal jointives.

Après l'effondrement de la toiture, le comblement se caractérise par un apport de

ruissellement progressif : ancienne dépression comblée progressivement, qui a servi de surface durant un certain temps.

Il apparaît donc que cette structure a été creusée dans une dépression comblée par ruissellement. Un coffrage, composé de bois et de terre, a été placé dans la fosse. Le couvercle, laissé à l'air libre, se désagrège et s'effondre. À ce moment, il n'y avait qu'une faible quantité de terre infiltrée à l'intérieur du coffre.

La dépression, provoquée par l'effondrement du coffrage, se remplit par un apport par ruissellement. La cuvette naturelle achève de se combler également par les mêmes ruissellements.

Les céramiques (Véronique PISSOT)

L'amas osseux occupe l'angle ouest de la tombe tandis que les vases, au nombre de six, se partagent la moitié orientale. Au moment de la fouille, il a été observé une disposition particulière du mobilier : quatre vases sont empilés (en partant du fond de la fosse, on trouve l'assiette, puis la coupelle, ensuite le bol et enfin la bouteille). Les 2 pots, placés l'un à côté de l'autre, sont au nord de cet empilement.

Les vases présentent un état de conservation très inégal : la coupe et l'assiette sont presque intactes (le bord et le fond de la coupe sont seulement ébréchés ; l'assiette est cassée sur un côté) ; le pot et la bouteille sont brisés en nombreux fragments mais entiers ; enfin, le bol et le pot en céramique non tournée sont particulièrement endommagés et seulement en partie conservés. Le niveau de décapage de la structure, situé 20 cm plus haut, suggère, que ces 2 vases n'étaient pas entiers au moment de leur enfouissement.

Trois vases paraissent avoir souffert de la chaleur du bûcher : les deux récipients en céramique non tournée et la bouteille en *terra nigra* (dans sa partie inférieure seulement).

Des traces d'usure sont bien visibles sur l'assiette n° 1 (en particulier au niveau du pied) ; elles témoignent que l'objet n'était pas neuf quand il a été déposé dans la tombe.

- n° 1 (inv. st. 1003, n° 6) : assiette en *terra nigra* de type Deru A1. Forme complète. Elle est brisée sur un côté jusqu'au centre (cassure rayonnante). Cette assiette paraît avoir servi comme le montre les traces d'usure sur l'anneau porteur.

Cette forme est datée des années -25-20/65/70 (horizon II à V de Xavier Deru).

- n° 2 (inv. st. 1003, n° 5) : coupe en *terra rubra* de type Deru C8. Elle est presque intacte : seuls le bord et le fond sont ébréchés. La surface, légèrement altérée, présente un aspect craquelé.

Une estampille dans un cartouche rectangulaire figure au fond du récipient. Elle est profondément imprimée, mais très usée ce qui la rend difficile à lire. Il peut s'agir de la marque du potier SMERTVCOS (en deux mots : SMERT et VCOS). Cette estampille (21) est attestée à *Camulodunum* dans des contextes de la période 43-44/69-65. Cette forme est datée des années -5-1/85-90 (horizon III à VI de Xavier Deru).

- n° 3 (inv. st. 1003, n° 4) : pot en *terra rubra* de type Deru P13. Forme complète brisée en nombreux fragments. Il est daté des années -25-20/65-70 ou 85-90 (horizon II à V peut-être VI de X. Deru).

- n° 4 (inv. st. 1003, n° 2) : bouteille de type Deru BT1. Elle est presque complète, mais brisée en nombreux fragments. Cette forme est datée des années -25-20/85-90 (horizon II à VI de Xavier Deru).

- n° 5 (inv. st. 1003, n° 1) : bol. Forme complète brisée en nombreux fragments. Le récipient, très grossier, paraît avoir été monté au tour lent. Des traces de tournassage sont bien visibles sur la face intérieure du bord.

- n° 6 (inv. st. 1003, n° 3) : pot. Il présente un très mauvais état de conservation : le vase est brisé en nombreux fragments et la forme n'est pas complète. Il s'agit d'un récipient non tourné. La surface extérieure du vase est particulièrement grossière, ce que le mauvais état de conservation du vase ne peut seul expliquer.

Le petit mobilier (S. DEVILLERS)

Quatre artefacts ont été retrouvés dans la tombe : une fibule et un miroir, trouvés sous les vases, un anneau placé sur le remplissage de la céramique et une perle découverte au fond de la céramique.

- (n° IRRAP 98.52.34), fibule en alliage cuivreux de type bronze.

Fibule à queue de paon, de type Feugère 19a1. Le large couvre-ressort cylindrique est orné d'incisions longitudinales et concentriques (aux extrémités). L'arc trapu et semi-circulaire est décoré de quatre cannelures bien marquées. L'arc aboutit au centre d'une plaque circulaire ornée d'une collerette découpée de larges dentelures soulignées de fines incisions. Sous l'arc, sont placés deux petits appendices en fer à extrémités coniques bouletées. Le pied, dit en « queue de paon » est fixé sous le disque à l'aplomb de l'arc. Il est également décoré de cannelures.

21 - HOFMAN, n° 392.

Objet incomplet (le couvre-ressort, l'ardillon, l'arc et le pied sont fragmentaires) et en mauvais état de conservation (l'objet s'émiette).

L. act. : 56,5 mm.

Ce modèle de fibule apparaît fréquent en Gaule du Centre et du Nord (22). En Haute-Normandie, le docteur Marc-Adrien Dollfus a souligné l'utilisation de ces fibules décorées en contexte funéraire, en particulier dans les cimetières des régions d'Evreux et d'Elbeuf. Dans les sépultures à inhumation, ces bijoux ne sont pas toujours découverts sur le squelette ; ils reposent aussi, parfois, à côté du corps. Pour les tombes à incinération, ces fibules ne semblent pas porter de traces matérielles témoignant d'un feu violent ; elles sont déposées dans ou près de l'urne cinéraire (23).

Les plus anciens contextes de découverte de ces fibules sont datés de la première décennie du I^{er} siècle de notre ère. Une tombe d'Augst, en Suisse, en a livré en contexte tibérien. Mais, leur usage est surtout répandu sous les règnes de Claude et de Néron (24).

- (St. 1003/7 ; n° IRRAP 98.52.38), anneau en alliage cuivreux de type bronze.

Anneau simple coulé, de section hexagonale.

Objet complet, et en moyen état de conservation (diamètre externe érodé par endroits).

ø ext. : 16 mm ; ø int. : 8 mm ; ép. : 2,5 mm.

L'anneau reposait dans le vase n° 5.

Les anneaux en alliage cuivreux sont des objets courants à l'époque gallo-romaine. On les retrouve sur les sites d'habitats ruraux ou urbains (25), en contexte culturels (26) et funéraires. Ils sont de tailles et de sections variées et leur usage est polyvalent. Si la fonction de l'anneau est celle initialement de bijoux comme anneau de doigt, il est vrai qu'ils sont employés pour de multiples usages : bijoux (anneau-bague, pendentif, perle), accessoires vestimentaires (éléments de buffleterie - ceinture, harnais), élément de suspension d'armement, de clefs ... Leur taille et

22 - FEUGÈRE 1985, p. 288-292.

23 - DOLLFUS 1979, p. 25-26.

24 - FEUGÈRE 1985, p. 292 ; LERAT 1973, p. 33, pl. XII, n° 101.

25 - Par exemple, la série de 19 anneaux retrouvés sur les habitats antiques de la place Foch et de l'espace du Palais de Rouen (Seine-Maritime), DEVILLERS 1999, p. 99-100, pl. XXI-XXII, n° 157 à 175.

26 - Le sanctuaire de Fesques (Seine-Maritime) a livré une série de 142 anneaux en alliage cuivreux de tailles et de sections variées, DEVILLERS 1997, p. 228-237, fig. 11 à 15 (cf. classement typologique).

20 - CAMMAS 2000.

leur section sont des caractères appréciables pour avoir une idée de leur fonction. La petite taille de cet anneau peut suggérer un usage d'anneau de doigt pour une jeune personne ou un élément ornemental (pendentif, perle) ou encore simplement une offrande dont la signification nous échappe.

Les anneaux ne peuvent être datés qu'en fonction de leur contexte de découverte.

- (n° IRRAP 98.52.35), *miroir* en alliage cuivreux de type bronze, étamage, patine gris foncé à noire).

Miroir circulaire à face réfléchissante légèrement convexe étamée et polie, non ornée et à bord irrégulier et brut. Objet complet (fragmenté en six morceaux) et en moyen état de conservation (pourtour érodé et abîmé).

ø act. : 73 mm ; ép. : 1 mm.

Ce miroir appartient au modèle le plus simple des miroirs romains (groupe Rf. de Lloyd-Morgan) qui se présentent sous la forme d'un disque à face supérieure convexe. Parfois, ils peuvent être ornés d'un ombilic en leur centre ou décorés de cercles concentriques (groupe Rb et c). Ces miroirs devaient être encadrés ou bien placés dans une boîte en bois pour protéger la brillance du métal de la face réfléchissante et pour dissimuler l'irrégularité de leur bord laissé brut (27). Les vestiges de la sépulture féminine à incinération (tombe 94) de Vismes-au-Val, ont révélé, outre l'existence d'un mobilier de qualité : chaise pliante en bronze, deux ou trois coffres, vaisselle en bronze, en verre et en terre, objets d'usage quotidien - pelle à feu, trousse - chaussures, tissus (28), la présence d'un miroir circulaire non orné de 61 mm de diamètre. Le prélèvement fouillé au laboratoire de Compiègne a permis de mettre en évidence la présence d'un support en bois pour le miroir (29).

L'introduction de ce type de miroir en Gaule se rattacherait, dans l'état actuel des connaissances, au début du I^{er} siècle avant notre ère. Ils apparaissent plus fréquents à l'époque augustéenne et leur fabrication semble cesser vers le milieu du I^{er} siècle après J.-C. (30). L'étude céramologique des vases de la sépulture 94 de Vismes-au-Val propose une datation vers les années 70 (31).

27 - À propos de la découverte d'un miroir de ce type dans la tombe 5, datée de 60/25 avant J.-C., de la nécropole de Beaucaire (Gard), TENDILLE 1981, p. 69-71, n° 37.

28 - BAYARD 1993, p. 78-79.

29 - CONIN 1991, p. 4.

30 - FEUGÈRE 1981, p. 145-146, fig. 10, n° 36 à 42.

31 - BAYARD 1993, *op. cit.*

- (St. 1003/8), *perle annulaire* en pâte de verre. La perle est simple, de section ovale. Objet complet de couleur verte. ø ext. : 14 mm ; ø int. : 8 mm ; ép. Variable : de 4 mm à 7 mm. Poids : 5 g.

L'anneau reposait dans le fond du vase n° 2 (trouvé lors de la fouille de ce vase).

Les perles sont des objets courants à l'époque gallo-romaine. On les retrouve sur les sites d'habitats ruraux ou urbains, en contexte funéraire (32) ou d'habitat (33). Elles sont de tailles et de sections variables.

Datation

D'une part, la présence de la coupelle de type C8 (n° 2) implique un enfouissement postérieur aux années -5-1 (date de création de cette forme). D'autre part, tous les récipients gallo-belges sont produits sur une longue durée : jusqu'aux années 65/70 (pour la forme A1) et 85/90 pour les formes C8 et BT1. Une incertitude demeure quant au pot P13 dont la production cesse entre 65/70 ou 85/90.

Cependant l'association des formes A1, C8, P13 et BT1 est typique du répertoire des horizons III et IV défini par Xavier Deru (34). C'est donc vraisemblablement entre les années -5-1 et 40-45 que l'on peut situer le dépôt des vases de l'incinération 1003.

La céramique et le petit mobilier suggèrent une datation qui coïncide avec les règnes de Claude et Néron.

Structure 1012

Nature.

Fosse ? non conservée. La structure est évoquée par la présence de deux artefacts.

Aspect en surface.

Présence de deux artefacts sur une surface de 0,50 m. La proximité de ces objets laisse supposer l'existence d'une incinération très arasée.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

Fosse arasée.

32 - BARBÉ et alii, 1995, p. 58-59 : tombe 34, lot de 4 perles en pâte de verre n° 24.

33 - BARBIEUX 1992, p. 133, fig. 124 daté de La Tène D2.

34 - DERU 1996, p. 167 à 169.

Le petit mobilier

- *Bouteille en verre*

Bouteille prismatique hexagonale. Le col est trapu, cylindrique et rétréci vers l'embouchure, à lèvre épaisse, rabattue vers l'extérieure. Départ d'une anse sous la lèvre. Verre épais de teinte bleu vert, translucide soufflé dans un moule (présence de bulles et de filamandres).

Le fond est légèrement concave, orné de deux cercles concentriques en relief, avec un bouton central.

Forme Isings 50 - variante - (Trèves 115).

Ce type de petite bouteille est courant, contrairement aux plus grandes.

Objet incomplet (fragment manquant au niveau de la lèvre), et en bon état de conservation.

ø fond : 54 mm ; ht. conservée : 87 mm ; ép. : 2 mm.

Poids : 70 g.

Datation

Isings les date de l'époque des Antonins. En Hollande, elle les date du milieu des I^{er} - II^e s (35). En Belgique, un spécimen a été trouvé et a été daté de la fin du I^{er} - II^e siècles (36).

Datation proposée : fin du I^{er} - II^e siècles (37).

- *Objet en alliage cuivreux*

Cet objet n'a été repéré qu'en négatif. Seule la trace au sol de cet artefact a été observée.

Structure 1013

Nature

Fosse sépulcrale, conservée sur 0,15 m de profondeur.

Aspect en surface

Fosse quadrangulaire de 1,40 m de long et de 1,15 m de large. Les bords sont rectilignes et le fond est horizontal.

Le remplissage est composé de limon brun avec des traces d'hydromorphies et du charbon de bois épars.

35 - ISINGS 1971, p. 50, fig. 6.

36 - VANDERHOEVEN, 1961, n° 128.

37 - ALAIN, FAUDET & TUFFREAU 1992, p. 100, n° 165-A 718, niv. 2, bout. 2. Dépôt céramique non accompagné d'ossement : sépulture bouleversée.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

La fosse est bien conservée de sorte que l'amas osseux est intact. De plus, aucune bioturbation ne semble avoir dispersé les os. Un prélèvement du bloc osseux a donc été effectué en vue d'une fouille différée.

Nombre minimal d'individu

La tombe concerne les vestiges d'un seul individu (NMI) d'après l'inventaire des pièces osseuses. Les ossements n'y figurent pas en double, les fragments sont compatibles par leur robustesse. L'individu semble adulte ou sub-adulte d'après l'épaisseur des os.

Les portions de calotte crânienne n'ont pu être mesurées, du fait du dédoublement des tables. Il en est de même pour les diaphyses d'os longs, en raison des difficultés d'identification.

Poids

Le défunt est représenté par 21,7 g d'os blancs. Il s'agit d'une faible partie du produit de la combustion cadavérique. Le poids d'un fragment de tête articulaire (humérus ou fémur) a été divisé par deux du fait de l'importance du sédiment infiltré dans la partie spongieuse de l'os (7 g au lieu de 13,3 g).

Quelques types d'os sont présents.

Composition anatomique du dépôt osseux (g)

crâne	Cl/sc	Côte	Vert.	Cox	Hum	Rad.	Ulna
10,5	0	0	0	0	0	0	0
Fém	Tifjé	Tibia	Fib.	Mb ?	Extr.	Ind.	-
0	0	0	0	11,7	0	21,7	-

Nature du dépôt osseux

Le dépôt cinéraire consiste en un unique amas d'os jointifs, placé sur le fond de la fosse, au pied du vase n° 4 dont la présence ne semble pas avoir influencé la texture de l'ensemble osseux.

Les ossements sont regroupés en un petit tas au contour irrégulier, mesurant 10 cm sur 7.

Découvert en pleine terre, diverses modalités de dépôt sont envisageables : versement directement dans la fosse ou emploi d'un contenant organique. Nous n'avons pas mis en évidence d'indice de contention ni d'effet de paroi de sorte qu'il est délicat de trancher en faveur de l'une ou de l'autre des hypothèses.

En revanche, si le dépôt s'avère modéré, la nature des os qui le composent montre une sélection préférentielle du squelette céphalique, largement sur-représenté (50 %).

Aucun vestige de faune brûlée n'est associé aux restes osseux du défunt.

Fonction de la structure

Fosse sépulcrale

Les céramiques (Véronique PISSOT)

Cinq vases ont été déposés dans la tombe. Ils présentent une disposition très particulière. D'une part, ils forment deux alignements perpendiculaires : le premier alignement au nord de la tombe, suit un axe ouest/est et comprend les vases n° 1, 2 et 3 ; le second alignement, dans la partie orientale de la fosse, suit l'axe opposé (nord/sud) et se compose des vases n° 3, 4 et 5. D'autre part, on remarque que les récipients de même forme sont placés côte à côte (ainsi les n° 1 et 2 sont deux assiettes et les n° 3 et 4 sont deux coupes).

Sous l'assiette retournée n° 2 se trouvait l'amas osseux autour duquel furent recueillis 2 fibules, 1 miroir et 3 clous.

L'état de conservation des vases est, comme pour l'incinération 1003, très inégal. Les 2 assiettes, quoique brisées en plusieurs fragments, sont complètes. Les autres récipients sont très fragmentés et très partiellement conservés. Seule l'assiette n° 1 paraît avoir été exposée au feu du bûcher.

- n° 1 (inv. st. 1013, n° 1) : assiette en *terra nigra* de type Deru A42.1. Forme complète brisée en 9 fragments. Le récipient présente une légère déformation des parois et la surface est fortement altérée, la pellicule enfumée de surface a presque totalement disparue. Une estampille figure au fond du récipient, dans un cartouche rectangulaire apposé au centre. Faiblement imprimée et usée, elle est difficile à lire. Les quelques lettres discernables rappellent la marque du potier EITO (38).

Cette forme est datée des années 40-45 à 150 environ (horizon V à VII/VIII de Xavier Deru), elle est répandue sur tout le territoire de la Gaule Belgique.

- n° 2 (inv. st. 1013, n° 4) : assiette en *terra nigra* (?). Forme complète brisée en nombreux fragments. Aucune trace d'usure particulière n'a été observée. Cette forme n'est pas répertoriée dans la typologie de X. Deru : on pourra cependant la rapprocher des formes Deru A1.5 (dérivée de l'assiette campanienne Lamboglia 5/7) et Deru A44.2 (qui a pour prototype la forme Drag. 18 en sigillée). La première est datée des années -25-20/65-70 (horizon II à V de X. Deru), la seconde des années 40-45/85-90 (horizon V à VI).

38 - HOFMANN, n° 232 et 585.

Mais le répertoire des sigillées sud-gauloises permet des rapprochements plus pertinents. En particulier, l'assiette de type Haltern 5 ou Drag. 2/21 pourrait avoir servi de modèles. On remarque en effet une parenté évidente dans la forme du pied (haut, étroit), celle des parois (légèrement obliques et rectilignes) ainsi que dans la présence d'un sillon extérieur marquant le changement de courbure au niveau de la liaison du bord au fond. Cette assiette en sigillée est datée des années 10/50.

- n° 3 (inv. st. 1013, n° 3) : coupe en *terra nigra*. Forme incomplète et brisée en nombreux fragments. Une moitié du vase a pu être remontée, de l'autre, il ne subsiste que la partie supérieure jusqu'au dessous de la collerette. De plus on notera une forte altération de l'anneau porteur.

Cette coupe, comme l'assiette vue précédemment (cf. *supra*, n° 2), est absente du répertoire typologique des formes gallo-belges de X. Deru. La seule forme comparable est la coupe à collerette Deru C13.3, datée des années 15-20/100-110 (horizon IV à VII de Xavier Deru). Mais elle diffère de l'exemplaire de Monchy-Lagache par la forme du bord : sur le type C13.3, le bord est légèrement rentrant et s'affine à son extrémité, de plus il présente un ressaut très caractéristique sur la face intérieure du bord.

De toute évidence, la coupe de l'incinération 1013 comme celle de type Deru C13.3 dérive des mêmes prototypes en sigillée : la forme *Conspetus* 33 (produite entre les années 1 et 50) ou la forme sigillée Drag. 24/25 (datée des années 15/70).

- n° 4 (inv. st. 1013, n° 5) : coupe en *terra nigra* très partiellement conservée. Elle relève du même type que la coupe vue plus haut (cf. *supra* n° 3) et présente les mêmes caractéristiques techniques à ceci près que la pâte est plus orangée et contient des petits grains noirs.

- n° 5 (inv. st. 1013, n° 2 et n° 6) : bouteille en *terra nigra* de type Deru BT1. Elle est presque complète mais brisée en nombreux fragments. La bouteille de type Deru BT1 est datée des années -5-1/85-90 (horizon II à VI de Xavier Deru) ; elle est répandue sur tout le territoire de Gaule Belgique et, en particulier, dans le bassin mosellan.

Le petit mobilier (Sophie DEVILLERS)

- (n° IRRAP 98.52.36), *fibule* en alliage cuivreux de type bronze, traces erratiques d'étamage.

Fibule type Feugère 10c dite « *Kragenfibel* ». Fibule à ressort à six spires protégée par un large couvre-ressort cylindrique. L'arc rectangulaire est orné, en son centre, d'une moulure longitudinale décorée sur toute sa longueur de petites incisions obliques et parallèles. Cette moulure est soulignée, de part

et d'autre, par une gorge. Les bords latéraux sont tous deux soulignés de deux lignes longitudinales ornées de petites loges ovales disposées en quinconce. La base de l'arc est ornée d'une paire de protubérances latérales, dont une seule subsiste. L'arc est interrompu par une collerette de forme semi-ovale. La collerette, coulée en même temps que l'arc et disposé perpendiculairement à ce dernier, a tendance à s'intégrer à l'arc. Le pied est losangique lisse. Le porte-ardillon est fenestré.

Objet quasi complet (le couvre-ressort, l'ardillon, le pied et le porte-ardillon sont fragmentaires ; une des protubérances latérales manque), et en très moyen état de conservation.

L. : 74 mm.

D'après Elisabeth Ettliger, ce modèle de fibule se rencontre essentiellement en Gaule septentrionale et en Germanie, en particulier en pays trévire (39). Elles apparaissent assez rares en Gaule méridionale (40). Trois fibules proches (arc losangique et ardillon maintenu à l'arc par une charnière) ont été découvertes sur l'*oppidum* de "Nandin" à Château-Porcien dans les Ardennes (41).

Les deux exemplaires de la nécropole de Lanslevillard (Savoie) semblent se rattacher à la deuxième moitié du II^e s. et au III^e s. après J.-C., mais, compte tenu des méthodes de fouilles, une tombe plus ancienne ne peut être exclue. Plus généralement, ce modèle paraît tardif : il semble postérieur à la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère (42).

- n° IRRAP 98.52.37), *fibule* en alliage cuivreux de type bronze, traces erratiques d'étamage.

Fibule dérivée d'*Aucissa* type Feugère 23a. Fibule à charnière de type f. L'arc rectangulaire est bordé de part et d'autre d'une moulure longitudinale décorée de petites incisions transversales parallèles. L'arc est pourvu de chaque côté de petites protubérances. Le pied trapézoïdal est séparé de l'arc par une gorge peu marquée.

Objet incomplet (l'arc cassé en deux morceaux, le pied et le porte-ardillon sont fragmentaires ; l'ardillon manque), et en mauvais état de conservation.

L. act. : 48 mm.

Ce type de fibule, à arc bipartite ou tripartite recevant un traitement ornemental varié, apparaît

39 - Ettliger 1973, p. 71.

40 - Michel Feugère en a recensé deux exemplaires pour la Gaule méridionale : FEUGÈRE 1985, p. 243-247, pl. 81, n° 1094 et pl. 82, n° 1096.

41 - LAMBOT 1983, p. 18-19, fig. 4, n° 18-19-20.

42 - FEUGÈRE 1985, p. 247.

disséminé en Gaule méridionale. Il semble plus répandu, sous forme de concentrations, dans le Centre-Est et dans le Nord, notamment en Bourgogne, en Franche-Comté, en Germanie supérieure et en Suisse occidentale. On les retrouve fréquemment en milieu funéraire (43).

Des exemplaires proches sont recensés en forêt de Compiègne et au Mont Berny (44), sur l'*oppidum* de Château-Porcien dans les Ardennes (45) ou encore sur le *vicus* routier du "Calvaire" près de Vermand dans l'Aisne (46).

Ce modèle généralement attribué au I^{er} siècle n'est jamais antérieur à la période tibérienne. Ces fibules sont abondantes sous les règnes de Claude et de Néron. Les auteurs s'accordent à proposer, pour leur fabrication, une fourchette chronologique allant des années 10/20 ap. J.-C. à 60/80 après J.-C. Elles ne sont apparemment plus fabriquées sous Vespasien (47).

- (n° IRRAP 98.52.36), *miroir* en alliage cuivreux de type bronze, étamage, (patine noire).

Miroir circulaire à face réfléchissante légèrement convexe et polie, non ornée, à bord irrégulier et brut.

Objet complet (fragmenté en trois morceaux), et en moyen état de conservation (bord abîmé et érodé).

ø : 62 mm ; ép. : 0,8 mm.

Ce miroir est morphologiquement semblable à celui de la tombe 1003, mais de taille plus petite. Il se rattache au même modèle. Pour comparaisons, on peut citer les séries de miroirs circulaires, parfois décorés de cercles concentriques, conservées au *Musée de la Civilisation gallo-romaine* de Lyon (48) et au musée d'Evreux (49).

- clou

Quatre fragments de clous, de section carrée (4 mm de côté) à tête plate de forme ronde, ont été trouvés. Leur poids est de 50 g.

43 - FEUGÈRE 1985, p. 331-334.

44 - LAMBOT 1975, p. 23-24, fig. V, n° 55-56.

45 - LAMBOT 1983, p. 28-30, fig. 11, n° 108-109.

46 - DILLY & SALLANDRE 1978, p. 154-155, pl. IX, n° 61.

47 - FEUGÈRE 1985, p. 331-334.

48 - BOUCHER, PERDU & FEUGÈRE 1980, p. 97-99, n° 460-476.

49 - FAUDET 1992, p. 122-124, n° 900-905. Les exemplaires n° 900-903 proviennent du cimetière gallo-romain du Mesnil-de-Poses (Eure) et le n° 904 de la nécropole d'Illeville-sur-Montfort (Eure).

Datation

Le dépôt des vases de l'incinération 1013 ne peut être antérieur aux années 40-45. C'est ce qu'indique de manière claire la présence de l'assiette n° 1. Celle-ci est fabriquée jusque vers les années 150.

Concernant les autres vases (parmi lesquels 3 sont de forme inédite) nous proposons la datation suivante :

- les années 10/50 pour l'assiette n° 2 (forme inédite dérivée de l'assiette en sigillée Haltern 5 ou Drag. 2/21).

- les années 1/70 pour les coupes n° 3 et 4 (forme inédite dérivée de la coupe en sigillée *Conspetus* 33 ou Drag. 24/25).

- les années -5-1/85-90 pour la bouteille de type Deru BT1.

L'association de ces vases forme à première vue un ensemble hétéroclite : l'assiette n° 2 est typique du répertoire en usage au cours de la première moitié du I^{er} s. et les deux coupes (n° 3 et 4) nous paraissent renvoyer au même horizon chronologique que l'assiette. L'assiette n° 2, quant à elle, est caractéristique d'une période plus récente (les années 40-45 à 150). Deux interprétations sont à envisager :

- Soit, les vases sont contemporains ou tout au moins produits sur un court laps de temps et ce ne peut être qu'au milieu du I^{er} s., vers les années 40/50, datation que nous fournissent les 2 assiettes et qui n'est pas contredite par les objets non céramiques déposés en offrande (50).

- Soit, le dépôt s'est effectué entre les années 40-45 et 150 (51), ce qu'indique la présence de l'assiette n° 1, et se compose alors d'antiquités, de « vieilleries », ce qui expliquerait les traces d'usure observées sur certains vases et le fait que les vases 3, 5 et 6 ne soient que partiellement conservés (52).

La céramique et le petit mobilier suggèrent une datation qui coïncide avec les règnes de Claude et de Néron, soit le milieu du I^{er} siècle.

(50) - La datation de ces objets est la suivante : une fibule de la seconde moitié du I^{er} s., du II^e voire du III^e s. ; une fibule du milieu du I^{er} s (règnes de Claude et Néron) ; un miroir du I^{er} s. avant J.-C. ou du milieu du I^{er} s. ap. J.-C.

(51) - L'année 150 est retenue comme datation basse, sinon il faut envisager un enfouissement plus d'un siècle après la réalisation de l'assiette n° 2 (dont la production cesse vers les années 50) ; mais, là encore, cette hypothèse d'un enfouissement postérieur à l'année 150 ne peut être écartée d'office, comme l'illustre le cas de l'incinération 1028 présentée ci-après.

52 - Ce mauvais état plaiderait en effet en faveur de la récupération d'objet hors d'usage.

Structure 1016**Nature**

Fosse, conservée sur 0,22 m de profondeur.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 0,86 m de long et de 0,66 m de large. Les parois sont rectilignes et verticales, le fond est irrégulier, bosselé et présente un surcreusement.

Le remplissage est composé de limon brun charbonneux comportant des os brûlés épars et des fragments de terre cuite.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

Le prélèvement de l'ensemble de la structure a été tenté mais le bloc de terre, détrempe par d'abondantes pluies, n'a pas résisté aux manipulations et au transport de sorte qu'il s'est disloqué. Seule une portion de 15 cm sur 10, restée cohérente, a pu être examinée plus en détail, le reste du sédiment étant tamisé (maille de 1 mm).

Nombre minimal d'individu

La tombe concerne les vestiges d'un seul individu (NMI) d'après l'inventaire des pièces osseuses. Les ossements n'y figurent pas en double (présence des massifs pétreux droit et gauche), les fragments sont compatibles par le stade de maturité et par leur robustesse. L'individu est adulte comme l'indiquent le listel soudé d'un corps de vertèbre thoracique, les racines d'une troisième molaire inférieure dont le tiers apical est constitué.

Une molaire supérieure gauche, sans doute la seconde, témoigne du fort arasement de la surface occlusale de la dent. Elle présente également une petite carie située au niveau du collet.

Aucune mesure d'épaisseur n'est tentée : les portions de calotte sont dédoublées, les diaphyses d'os longs indéterminées.

Poids

Les os représentent 34,2 g. Ils sont majoritairement blancs, avec quelques taches grises sur une portion de calotte crânienne. Plusieurs types d'os sont présents.

Composition anatomique du dépôt osseux (g)

crâne	Cl/sc	Côte	Vert.	Cox	Hum	Rad.	Ulna
4,3	0	0,9	1	0	0	0	0
Fém	Til/fé	Tibia	Fib.	Mb ?	Extr.	Ind.	-
0	0	0	0	3,9	0	13,2	-

Nature du dépôt osseux

Le bloc prélevé est extrait d'une zone charbonneuse d'environ 40 cm de diamètre qui

comble en partie la fosse ovalaire mesurant 60 cm sur 90.

Ce bloc de terre contenait des os humains incinérés étroitement mêlés à des nodules de terre cuite (78 g), à des particules de charbon de bois (1,4 g), des reliquats d'objets métalliques (63 g de fer - 0,1 g de bronze) et de céramique (0,2 g). Les os se trouvent en suspension dans le sédiment, regroupés par paquet.

Ils sont fortement fragmentés, la pièce la plus grande atteint 3 cm, les fragments indéterminés ne dépassant pas 1 cm. Bien que le tamisage ait sans doute augmenté la fragmentation des restes osseux, leur dimension s'avère bien inférieure à ceux issus des fosses sépulcrales 1013 et 1003.

Aucun vestige de faune brûlée n'est associé aux restes humains.

Fonction de la structure

Structure funéraire interprétée comme une fosse d'ensevelissement des résidus de combustion ou une structure de rejet de bûcher.

La céramique

Un tesson a été récolté lors du tamisage du prélèvement. Il s'agit d'un petit fragment de panse de *terra nigra*.

Au vu du nombre de tesson (1 seul) et de sa dimension, nous ne pouvons avancer aucune datation.

Le petit mobilier

Dix fragments indéterminés en alliage cuivreux dit bronze pesant un poids de 0,1 g ont été retrouvés lors de la fouille de l'amas osseux. La fragmentation importante de cet objet ne permet pas de déterminer sa forme initiale.

Clou

Huit fragments de clous, de section carrée (4 mm de côté) à tête plate, ont été récoltés. Ils pèsent un poids total de 63 g. Les tiges sont creuses.

Datation

Le peu de mobilier recueilli (1 tesson de céramique, des reliquats d'objets en alliage cuivreux et en fer), ne permettent guère d'avancer une quelconque datation. La relation avec les incinérations ne fait pas de doute. La proximité géographique de cette structure avec l'incinération 25, comme les structures, 1018 et 1019, tend à associer cette fosse (d'ensevelissement des résidus de combustion ou structure de rejet de bûcher) à l'incinération 25. La datation pourrait donc être contemporaine d'Auguste.

Structure 1017**Nature**

Fosse.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 0,24 m de long et de 0,20 m de large, comblée avec du limon charbonneux avec des os épars et de la terre cuite.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

Comme pour la structure 1016, le prélèvement de l'ensemble de la fosse a été tenté mais le bloc de terre détrempe s'est disloqué. Le sédiment est tamisé avec un tamis d'une maille de 1 mm.

Nombre minimal d'individu

La structure renferme quelques esquilles osseuses brûlées dont l'identification est problématique, elles mesurent effectivement moins d'1 cm.

Poids

L'ensemble osseux représente 1,7 g.

Nature du dépôt osseux

La fosse contient très peu d'ossements dont l'origine humaine reste incertaine. Ils sont mélangés à des nodules de terre cuite (27 g), à des particules de charbon de bois (5,6 g), des reliquats d'objets métalliques (43,5 g de fer - 0,9 g de bronze).

Ils sont fortement fragmentés, la pièce la plus grande atteint à peine 1 cm.

Aucun vestige de faune brûlée n'est reconnu.

Fonction de la structure

Structure funéraire interprétée comme une fosse d'ensevelissement des résidus de combustion ou une structure de rejet de bûcher.

Le petit mobilier**Minime**

Objet circulaire à bord irrégulier et brut, légèrement bombé en son centre.

Objet incomplet, et en mauvais état de conservation (bord et surface abîmés et érodés).

ø : 14 mm ; ép. : 0,8 mm.

Poids de 0,9 g.

Il a été retrouvé lors de la fouille du prélèvement du dépôt cinéraire.

Il s'agit d'une monnaie, un minime. L'absence de tête auréolée place cette monnaie au IV^e s. Il s'agit donc d'une imitation constantinienne, réalisée vers les années 340-350.

Clou

Vingt-six fragments de clous, de section carrée (4 mm de côté) à tête plate de forme circulaire, ont été retrouvés. Ils pèsent un poids total de 43,5 g. Les tiges sont creuses. Certaines tiges ont été déformées par le feu.

Datation

La présence d'un minime dans le dépôt cinéraire (obole à Charon et/ou pendentif) permet d'avancer une datation tardive du IV^e siècle

Structure 1019**Nature**

Fosse.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 1 m de diamètre, comblée avec du limon charbonneux avec des os épars et de la terre cuite.

Méthodes d'enregistrement et de fouille. Conservation

Comme pour les structures 1016 et 1117, le prélèvement détrempé s'est disloqué avant d'avoir débuté la fouille différée. Aussi le sédiment a été tamisé (maille de 1 mm).

Nombre minimal d'individu

La tombe concerne les vestiges d'un seul individu (NMI) d'après l'inventaire des pièces osseuses. Les ossements n'y figurent pas en double, les fragments sont compatibles par leur robustesse. L'individu est adulte ou sub-adulte d'après la morphologie du condyle occipital gauche et celle d'une portion du maxillaire (os alvéolaires des incisives centrales et latérales droites).

Poids

L'ensemble pèse 73,7 g.

Composition anatomique du dépôt osseux (g)

crâne	Cl/sc	Côte	Vert.	Cox	Hum	Rad.	Ulna
3,2	0	1,3	0	0	0	0	0
Fém	Ti/fé	Tibia	Fib.	Mb ?	Extr.	Ind.	-
0	0	0	0	7,5	0	61,7	-

Nature du dépôt osseux

Les vestiges osseux sont dispersés dans la fosse, enrobés d'un sédiment charbonneux (84 g), parmi des nodules d'argile cuite (181 g), des résidus d'objets métalliques (118,4 g de fer - 0,2 g de bronze) et des tessons céramique (9,3 g).

Ils sont fortement fragmentés, la pièce la plus grande atteint 3 cm. Les os indéterminés ne dépassent pas 1 cm.

Environ 3,3 g de reliquat de faune brûlée (couleur blanche) sont associés aux restes osseux du défunt. On note la présence de plusieurs portions de vertèbres d'un sujet immature.

Fonction de la structure

Structure funéraire interprétée comme une fosse d'ensevelissement des résidus de combustion ou une structure de rejet de bûcher.

Les céramiques

10 tessons de *terra nigra* ont été retrouvés au tamisage du sédiment de la fosse. Pesant un poids de 118,4 g, ils appartiennent à un seul individu. L'aspect extérieur de ces tessons montre qu'ils ont subi l'action du feu (couleur et lissage).

Le petit mobilier

Objet en alliage cuivreux dit bronze.

Objet composé d'un corps central ovoïde sur lequel, à chaque extrémité, viennent s'attacher deux éléments.

Objet incomplet et en mauvais état de conservation.

L : 5,5 mm ; ép. : 3 mm.

Poids de 0,2 g.

Il a été retrouvé lors de la fouille de l'amas osseux. Le mauvais état de conservation ne permet pas de déterminer sa fonction. Peut-être s'agit-il d'un élément d'une fibule.

Clou

Cent quatre-vingt dix fragments ont été retrouvés. De section carrée (de 2,5 mm à 3,5 mm de côté), à tête plate circulaire ou carrée, ils pèsent un poids total de 118,49 g. Les tiges sont creuses et certaines sont recourbées.

L'état de conservation est de bonne qualité. Ils sont très peu oxydés et ont pris une patine due à leur passage au feu.

Deux types de clous apparaissent : les petits (≤ 4 cm de long) et les longs (≥ 4 cm de long).

Les petits clous : 15 têtes et 15 pointes ont été répertoriées. Le nombre égal de têtes et de pointes porte donc le nombre minimum d'individus à 15. Tous sont creux et ont subi l'action du feu. Une mauvaise qualité du métal a engendré une désagrégation : le cœur du métal s'est évidé naturellement par rapport au contexte de conservation de l'objet.

Les gros clous sont au nombre de deux. Les tiges sont de section carrée (6mm de côté), pleine et sont pliées à angle droit à mi-longueur. La tête est plate, hémisphérique. L'état de conservation de ces clous est très mauvais.

Datation

L'absence de matériel caractéristique ne permet guère d'avancer une datation. La relation avec les incinérations ne fait guère de doute. La proximité géographique de cette structure avec l'incinération 25, comme les structures 1018 et 1016, tend à associer cette fosse (d'ensevelissement des résidus de combustion ou structure de rejet de bûcher) à l'incinération 25.

LES FOSSES ADJACENTES (OU ASSOCIÉES)**Structure 1011****Nature**

Fosse conservée sur une profondeur de 0,18 m.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 0,70 m de diamètre. Les parois sont obliques et le fond en cuvette. Elle est comblée de limon gris incluant des esquilles de charbon de bois.

Méthodes d'enregistrement et de fouille

Fosse fouillée à 50 %.

Structure 1014**Nature.**

Fosse conservée sur une profondeur de 0,20 m.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 0,90 m de diamètre. Les parois sont obliques et le fond en cuvette.

La fosse est comblée de limon gris incluant du charbon de bois épars.

Méthodes d'enregistrement et de fouille

Fosse fouillée à 50 %.

Structure 1015**Nature**

Fosse conservée sur une profondeur de 0,18 m.

Aspect en surface.

Fosse sub-circulaire de 0,70 m de diamètre. Les parois sont obliques et le fond en cuvette.

La fosse est comblée de limon gris incluant des esquilles de charbon de bois.

Méthodes d'enregistrement et de fouille

Fosse fouillée à 50 %.

Structure 1018**Nature**

Fosse conservée sur une profondeur de 0,38 m.

Aspect en surface

Fosse sub-circulaire de 1,10 m de diamètre. Les parois sont obliques et le fond en cuvette.

La fosse est comblée, en surface avec du limon gris contenant du charbon de bois épars. Une couche de limon gris orangé remplit le fond de la structure. Une lentille de charbon de bois sépare les deux couches.

Méthodes d'enregistrement et de fouille

Fosse fouillée à 50 %.

Datation

En l'absence de matériel (os, céramique...), seule leur position au sein de la nécropole permet de qualifier ces fosses de péri-funéraires.

Structure 1028

Limites de la fosse non reconnues. Structure très perturbée par le chemin.

Le mobilier se compose d'une monnaie et d'un vase en céramique dont seule la partie inférieure est conservée.

La fosse n'a livré aucun ossement incinéré.

Au vu du niveau d'arasement (correspondant au niveau des planches du couvercle de la structure 1003) et de la présence d'un fond de céramique contenant une pièce de monnaie, de sa situation, nous pouvons supposer que nous sommes en présence d'une incinération conservée dans un état très lacunaire.

La céramique

Partie inférieure de coupe, bol ou pot en *terra nigra*. Brisé en nombreux fragments. Le vase paraît avoir beaucoup souffert d'une exposition aux flammes du bûcher. La surface, noire originellement (comme on peut le voir en certains endroits), est devenue brun-orangé. La pâte est fine et de même couleur que la surface.

Le petit mobilier

1 monnaie percée (53)

As de Septime Sévère (193-211)

Droit : L.SEPT. SEV.PERT. AUG. IMP. III

Tête laurée à droite.

Revers : APOLLINI. AUGUSTO. S.C.

Apollon debout à gauche tenant une patère et une lyre.

Poids 10 g.

L'as de Septime Sévère a été percé afin d'être utilisé comme pendentif (54). Cette réutilisation d'une pièce de monnaie en bronze doit être tardive du fait même de la valeur de la monnaie, ce qui est confirmé par l'usure importante de la pièce.

Datation

De toute évidence, les deux objets trouvés dans la tombe sont anachroniques : le vase est datable du I^{er} s., (sans doute la première moitié du siècle) et la monnaie est datée du II^e s. (frappée sous le règne de Septime-Sévère, entre les années 193 et 211). De plus, elle a été réutilisée comme pendentif.

La cohabitation de ces deux artefacts implique que le fond du vase doit être une réutilisation, « vieilleries », mise en offrande.

La datation de cette structure est donc incertaine, mais sans doute postérieure au début du III^e siècle.

53 - Identification J.-P. Roussel. SEAR 1988, p. 1815 ; COHEN 1880, p. 44 ; RIC, 1923-1944, p. 682.

54 - ALAIN, FAUDUET & TUFFREAU 1992, p. 163, n° 20, 30, 33 : exemples de monnaies percées mises en dépôts dans des sépultures.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN J., FAUDUET Isabelle & TUFFREAU-LIBRE Marie (1992) - *La nécropole gallo-romaine du Champ de l'image à Argentomagus (Saint - Marcel, Indre)*. Mémoire I du musée d'Argentomagus. 3^e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, Saint - Marcel.

BAYARD Didier (1993) - « Sépultures et *villae* en Picardie au Haut-Empire : quelques données récentes » dans FERDIERE Alain (dir.), *Monde des morts, Monde des vivants en Gaule rurale*, Actes du colloque ARCHEA / AGER (Orléans 7-9 février 1992), Revue Archéologique du Centre de la France, 6^e suppl., Tours, 1993, p. 69-80.

BARBE H., BARRET M. & MANGEON G. (1995) - « Deux nécropoles découvertes lors du diagnostic réalisé à la Z.A.C. du bord des eaux à Hénin-Beaumont (P.-de-C.) », *Gauheria*, p. 45-80.

BARBE H., BARRET M. MANGEON G. & ROY E. (1995) - « Le chantier archéologique de la Z.A.C. du Bord des Eaux à Hénin-Beaumont (P.-de-C.) », *Gauheria*, p. 11-26.

BARBIEUX José, dir. (1992) - *Le site d'Hornaing (Nord) Protohistoire, La Tène I, La Tène III, Gallo-Romain, Mérovingien*, Archaeologia Duacensis n° 5.

BLONDIAU L., BOUCHE K, HERBIN P. & REVILLION S. (2005) - « Un ensemble original des II^e - III^e siècles : l'habitat rural de Noyelles-les-Seclin (Nord) », *Revue du Nord*, T. 87, n° 359, p. 139-173.

BOUCHER S. (1971) – *Vienne, Bronzes antiques, Inventaire des collections publiques françaises*, 17, Paris, 229 p.

BOUCHER S., PERDU G. & FEUGERE M. (1980) - *Bronzes antiques du Musée de la Civilisation Gallo-Romaine à Lyon*, II. Instrumentum Aegyptiaca, Paris, 136 p.

BOUCHER S., TASSINARI S. avec la collaboration de DUVAL P.-M. et BOUCHER P. (1976) - *Bronzes antiques du Musée de la Civilisation Gallo-Romaine à Lyon*, I. Inscriptions, statuaire, vaisselle, Lyon, 155 p.

BRULET Raymond (1981) - *Braives gallo-romain I. La zone centrale*, Louvain-La-Neuve.

BRULET R. & DEMANET J.C. (1993) - *Liberchies II Vicus Gallo-Romain. Zone d'habitat au sud de la voie antique*, Louvain-La-Neuve.

BUCHEZ N. & DUMONT C. (1996) - *Villers-les-Roye "Les Longs Champs" (Somme)*, Amiens, SRA Picardie, (AFAN).

BUCHEZ N. & GEMEHL D. (1996) - *Zac Cathédrale Université. Parking* (80 021 088 AH) Bibliothèque Universitaire (80 021 029 AH) (Somme) Amiens : SRA Picardie, (AFAN).

BUCHEZ N., DUMONT C., GINOUX N. & MONTARU D. (1998) - « Les tombes à incinération de Villers-les-Roye "Les Longs Champs" et de Marcelcave "Le Chemin d'Ignaucourt" (Somme) » dans BRUNAUX J.-L. et al (dir.)- *Les rites de la mort en Gaule du Nord à l'âge du Fer*. Actes de la table-ronde de Ribemont-sur-Ancre, 4-5 Déc. 1997. Revue Archéologique de Picardie, 1-2, p. 191-210.

CHAPELOT J. (1980) - « Le fond de cabane dans l'habitat rural ouest-européen : état de la question », *Archéologie Médiévale*, X, Caen, p. 5-56.

CLOTUCHE R. (2000) - *RD 40E, échangeur A 1 (Pas-de-Calais)*, Amiens.

CLOTUCHE R. & MILLERAT P. avec la collaboration de LEGOFF I. & LEPETZ S. (2004) - « La nécropole gallo-romaine du "Chemin de Courcelles" à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) », *Revue du Nord*, T. 86, n° 358, p.113-134.

COHEN, D. (1880) - *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, Paris, 1880-1892.

CONIN A. (1991) - *Vismes (Somme), Bilan des travaux de démontage des prélèvements effectués au 22/11/1991*, IRRAP, Rapport déposé au SRA de Picardie, Compiègne, 1991, 1 vol. dact., inédit.

CORNA M., FEUGERE M., PARRIAT H., PERRAUD R. & TREFFORD M. (1990) - « Les fibules de la nécropole gallo-romaine des Plantées à Briord (Ain) », *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, 41, p. 63-70.

COXALL D., CHARAMOND C. & SETHIAN E. (1994) - *Chelles. Fouilles sur le site de l'anciennes abbaye royale 1991-1992*, Chelles.

DELOFFRE Véronique, FRICHET-COLZY M., JOBIE F. & PEIXOTO X. (1991) - « Le mobilier archéologique des fouilles de l'hôtel Dieu à Beauvais (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 203-261.

DEMOLON Pierre (1993) - « L'habitat rural du Haut Moyen Âge dans le Nord de la France : Réflexion méthodologique » dans *L'habitat rural du Haut Moyen Âge (France, Pays-Bas, Danemark et Grande- Bretagne)*, LORREN C. & PÉRIN P. éd., Mémoire de l'A. F. A. M., T. VI, p. 45-51.

DERU Xavier (1996) - *La céramique belge dans le Nord de la Gaule. Caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*. Louvain-La-Neuve, Belgique, département d'archéologie et d'histoire de l'art, 463 p.

DEVILLERS Sophie (1997) - « Les bracelets, les perles, les anneaux et le pendant d'oreille du sanctuaire de Fesques », dans MANTÉL E. (dir.) - *Le sanctuaire de Fesques*, Nord-Ouest Archéologie, 8, Berck-sur-Mer, p. 213-250.

DEVILLERS Sophie (1999) - *Le petit mobilier gallo-romain en bronze et métaux précieux des fouilles de la place Foch et de l'Espace du Palais à Rouen (Seine-Maritime)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Sylvie Crogiez, Université de Rouen, UFR Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, Rouen, 2 vol. dact., inédit.

DILLY Georges & MAHEO Noël (1993) - « La verrerie » dans PITON Daniel (dir) - *Vendeuil-Caply*, Nord-Ouest Archéologie, 5, p. 399-410.

DILLY Georges & SALLANDRE Serge (1978) - « Fibules du Vermandois », *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 5, Amiens, p. 147-155.

DOLLFUS M.-A. (1973) - *Catalogue des fibules de bronze de Haute-Normandie*, Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, 16, Paris, 262 p.

DUBOIS Stéphane & BINET Éric (1996) - « La céramique à Amiens (Somme) dans la deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. d'après les fouilles du Palais des Sports », dans *Actes du congrès de Dijon de la S. F. E. C. A. G.*, p. 331-352.

DUMONT C. (1996) - *Villiers-les-Roye "Les Longs Champs" . Rapport anthropologique*, Amiens, SRA Picardie, (AFAN).

DUDAY H. (1987) - « La quantification des restes humains. Application à l'étude des sépultures à incinération » dans *Compte-rendu de la table-ronde tenue à Saint-Germain en Laye*, p. 17-21.

DUDAY H., DEPIERRE G. & JANIN T. (2000) - « Étude anthropologique des sépultures à incinération, dans DEDET B., GRUAT P., MARCHAND G., PY M. & SCHWALLER M. - *Archéologie de la mort, archéologie de la tombe au premier âge du Fer*, Actes du XXI^e colloque international de l'AFEAF, Conques-Montrozier, tenu du 8 au 11 mai 1987, Monographies d'archéologie méditerranéenne n° 5, p. 7- 29.

ETTLINGER E. (1973) - *Die Römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne.

FAUDUET I. (1992) - *Bronzes gallo-romains du Musée d'Éreux*. Instrumentum, Argenton-sur-Creuse, Le Trépan, 172 p.

FEREMBACH D., SCHWIDETZY I. & STLOUKAL M. (1979) - « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 6, 13, p. 7-45.

FEUGERE Michel (1981) - « Découvertes au quartier de Villeneuve, Fréjus, (Var) : le mobilier métallique et la parure », *Documents d'Archéologie méridionale*, 4, p. 137-168.

FEUGERE Michel (1985) - *Les fibules en Gaule méridionale de la Conquête à la fin du V^e siècle après J.-C.*, Revue Archéologique de Narbonnaise, 12^e suppl., Paris, 510 p.

FEUGERE Michel & MANNIEZ Y. (1993) - « Le petit mobilier » dans MONTEIL M. (dir.) - *Les fouilles de la ZAC des Halles à Nîmes (Gard)*, Bulletin de l'École Antique de Nîmes, 1^{er} suppl., Nîmes, p. 267-268.

FEUGERE Michel (1994) - « La vaisselle gallo-romaine en bronze de Vertault (Côte-d'Or) », *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 45, 1, p. 137-168.

FRERE S. (1972) - *Verulamium Excavations*, Vol. 1, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, 28, Londres, 384 p.

GREVIN G. (1993) - « Approche de la crémation » dans ARANEGUI C. et al. dir. - *La nécropole ibérique de Cabezo Lucero, Guardamar del Segura*. Madrid- Alicante, 41, (coll. de la casa de Velazquez) p. 315-319.

HAWKES C.-F.C. & HULL M.-R. (1947) - *Camulodunum : first report on the excavation at Colchester*, Oxford, Society of the Antiquaries.

HELIN C. (2001) - « Les nécropoles dans le département du Nord à l'époque romaine », *Revue du Nord*, n° 8 hors série, p. 147-154 (Art et archéologie).

HOFMANN Bernard (s.d.)- *Introduction à l'étude des marques sur vases gallo-belges*, Cahier archéologique du entre de recherches archéologiques du Vexin français, n° 1, 36 p.

HOSDEZ Christophe & JACQUES Alain (1989) - *La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais)*, Nord-Ouest Archéologie, n° 2, 223 p.

ISINGS C. (1971) - *Roman glass in Limburg*, Groningen.

JACQUES Alain & ROSSIGNOL Patrick (2001) - « Pratiques et rituels après la mort en Artois à l'époque laténienne. Comparaisons avec le début de l'époque gallo-romaine ». *Revue du Nord*, n° 8 hors série, p. 29-62 (Art et archéologie).

KROGMAN W. M. & ISCAN M. Y. (1987) - *The Human Skeleton in Forensic Medicine*, Springfield, Charles C. Thomas, 548 p.

ISINGS, JOLY M. & BARRAL P. (1992) - « Céramiques gallo-belges de : antécédents, répertoire, productions et chronologie », *Actes du congrès de Tournai*, S. F. E. C. A. G., p. 101 à 130.

LAMBOT Bernard (1975) - « Les fibules du Musée Vivenel trouvées en forêt de Compiègne sous Napoléon III », *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 5, Amiens, p. 15-28.

LAMBOT Bernard (1983) - « Les fibules gallo-romaines du Sud du département des Ardennes », *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 82, 4, p. 15-49.

LEFEVRE P. (1999) - *Cizancourt/Licourt "La Sole des Galets"*, DFS, Amiens, SRA de Picardie.

LE GOFF I. & GUILLOT H. (1997) - « Une approche pratique de l'incinération à la fin de l'âge du Fer : la quantité des vestiges osseux comme élément significatif d'une culture ». *Bulletin de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer*, 15, p. 6-10.

LE GOFF I. & GUILLOT H. (1999) - « Contribution à la reconstitution de gestes funéraires : mise en évidence des modalités de collecte des os humains incinérés », *Actes de la table-ronde « Pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France »* tenue le 10-12 juin 1998, Sens-en-Bourgogne.

LE GOFF I. (1998) - *De l'os incinéré aux gestes funéraires. Essai de palethnologie à partir des vestiges de la crémation*, Thèse en Préhistoire Ethnologie Anthropologie, Paris : Université de Paris I, (vol. 2), 993 p..

LEMAIRE Frédéric avec la participation de ROSSIGNOL Patrick & LEMAITRE Patrick (1997) - *Conchil-Le-Temple "La Servelle" / "Le fond de la Commanderie" / "Le Pâtis à Grives" et "Lagasse"* (62 233 06AH et 62 233 08 AH), DFS de sauvetage urgent, Villeneuve d'Ascq, SRA du Nord-Pas de Calais.

LERAT L. en collaboration avec BLIND F. & RABEISEN E. (1979) - *Les fibules d'Alésia dans les Musées d'Alise-Sainte-Reine*, Bibliothèque Pro Alésia, 7, 124 p.

LINTZ G. (1996) - « La céramique dans la tombe gallo-romaine » dans *Les potiers gaulois et la vaisselle gallo-romaine*, Archéologia, n° 215, p. 136 à 141.

LLOYD-MORGAN G. (1981) - *Roman mirrors in the Netherlands*, Collections in the Rijksmuseum G.M. Kam, Nimègue.

LORIDANT Frédéric (1992) - « Les nécropoles du Sud-Ouest de Bavay d'après les fouilles de Maurice Hénault », *Revue du Nord*, LXXIV, p. 91-104.

MANNING W.-H. (1985) - *Catalogue of the Romano-British Iron Tools, Fittings and Weapons in the British Museum*, Londres, 306 p.

MATERNE V. (1999) – *A 29. Amiens - Saint Quentin. Étude carpologique*, SRA de Picardie, Amiens.

MENEZ Y. (1985) - *Les céramiques fumigées de l'Ouest de la Gaule*, Cahiers de Quimper antique, n° 2, 125 p.

OGGIANO-BITAR H. (1984) – *Bronzes figurés antiques des Bouches-du-Rhône*, Gallia, 43^e suppl., Paris, 286 p.

POLFER M. (2001) - « Les aires de crémation et les fosses à cendres des nécropoles à incinération gallo-romaines : état actuel et perspectives de la recherche », *Revue du Nord*, n° 8 hors série, p. 147-154 (Art et archéologie).

REVILLION S. et BOUCHE K. (2003) - « Architecture de terre et de bois dans la vallée de la haute Deûle, de la fin de l'Antiquité au début de l'époque mérovingienne. Apports des gisements du "Luyot", du "Haut de Clauwiers" et de "l'Épinette" à Seclin (Nord) ». *Revue du Nord*, T. 85, n° 353, p. 113-124.

Roman Imperial Coinage, Londres, 1923-1984.

ROUGIER R. (1998) - « Gentelles "Bois de Tronville" ». Rapport d'évaluation, Amiens, SRA de Picardie.

SCHEID J. (1998) - *La religion des Romains*, Paris, ed. Armand Colin, 176 p. (Cursus, série « histoire de l'Antiquité »).

SEAR D.R. (1988) – *Roman Coins*, Londres.

SEGUIER J.M., avec la collaboration de CAMMAS C. & VAN OSSEL P. (1998) - *Compans (Seine et Marne) Ouest du Parc – lots "Spicers" et "Panneurolog" (77 123 005 AH.)*, Document final de synthèse, Saint-Denis.

SHIPMANN P., FOSTER G. & SCHOENINGER M. (1984) - « Burnt bones and teeth : an experimental study of color, morphology, cristal structure, and shrinkage », *J. of Archae. Sc.* 11, p. 307-325.

SUSINI A., BAUD C.A. & TOCHON H.J. (1988) - « Identification d'un traitement thermique des os préhistoriques humains », *Anthropologie et Histoire ou Anthropologie historique*. Notes et monographies techniques n° 4. Ed du CNRS, p. 43-67.

STUART P. & DE GROOTH M.E.TH. (1987) – *Langs de weg*, Maastricht.

TENDILLEC. (1981) - « Mobiliers métalliques protohistoriques de la région nîmoise : instruments de toilette et vaisselle (IV) », *Documents d'Archéologie Méridionale*, 4, p. 61-82.

TUFFREAU-LIBRE Marie (1989) - « La céramique gallo-romaine de Baralle » dans *La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais)*, Nord-Ouest Archéologie, n° 2, p. 205 à 223.

VANDERHOEVEN J. (1961) - *Verres Romains (I^{er} – II^e s.) des musées Curtius à Liège*, Liège.

VANDDOORSELAERA. (2001) - « Les tombes à incinération à l'époque gallo-romaine en Gaule septentrionale : introduction générale », *Revue du Nord*, n° 8 hors série : 9-14 (Art et archéologie).

WOZNY (L.) (1999) - *Ennemain "Notre Dame de Joie"*, DFS, Amiens, SRA de Picardie.

of cremated human remains. The chrono-spatial correlation between those two functions is observed and analysed. The excavations at Monchy revealed a private space, occupied by a small, wealthy community, combining cellars, burials and ash pits, of a type hitherto little known in the Somme.

Key words : habitat, Gallo-Roman, storage, cremation burials, ash pits.

Traduction Margaret & Jean-Louis CADOUX.

Zusammenfassung

Bei Präventivgrabungen auf der Trasse der Autobahn A 29 in Monchy-Lagache (Departement Somme) konnte in den Außenbezirken eines gallorömischen Siedlungskomplexes (1.-4. Jh.) ein strukturierter Bereich freigelegt werden. An der Grenze zwischen Wohnbereich und Feldern gelegen, erfüllt er vor allem zwei Funktionen: Lagerung von Lebensmitteln und Beerdigung der Leichenbrände. Die chronologische und räumliche Wechselbeziehung dieser beiden Funktionen wird beobachtet und analysiert. Bei der Grabung von Monchy wurde ein Bereich mit Speichern, Grabstätten und Leichenbrandschüttungen entdeckt, der zu einer kleinen wohlhabenden Gemeinschaft gehörte, solche Strukturen sind in der Somme noch wenig bekannt.

Schlüsselwörter : Siedlung, gallorömisch, Lagerung, Brandbestattungensensemble, Grube mit Verbrennungsresten

Traduction Isa ODENHARDT-DONVEZ (donvezservit@wanadoo.fr)

Les auteurs

*Lydie BLONDIAU, assistant d'étude et de recherche, INRAP, 518 rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens, INRAP-Halma-Ipel UMR8164 (CNRS, Lille 3, MCC), lydie.blondiau@inrap.fr

Isabelle LE GOFF, INRAP, INRAP-UMR 7041 - Halma-Ipel UMR8164 (CNRS, Lille 3, MCC, isabelle.legoff@inrap.fr

Résumé

La fouille du site de Monchy-Lagache (Somme) a permis, lors de l'opération autoroutière A 29, de mettre au jour, à la périphérie d'un habitat gallo-romain (I^{er}-IV^e s.), un espace aménagé. Situé à l'interface entre habitat et champs, il abrite essentiellement deux fonctions : le stockage des denrées et l'ensevelissement des défunts incinérés. La corrélation chrono-spatiale de ces deux fonctions est observée et analysée. La fouille de Monchy a dévoilé un espace privatif occupé par une petite communauté aisée qui regroupe celliers, sépultures et fosses à dépôt de combustion, structure pour l'heure encore peu connue dans la Somme.

Mot clés : habitat, gallo-romain, stockage, ensemble funéraire à incinération, fosse à dépôt de résidus de combustion

Abstract

The excavations on the site of Monchy-Lagache (Somme), occasioned by the construction of the A 29 motorway, revealed the existence of a developed zone on the edge of a Gallo-Roman habitat. Situated at the meeting-point of habitat and fields, it served two main purposes: the storage of foodstuffs and the interment